

RÉSISTANCE

«NE JETEZ PAS CE JOURNAL, FAITES-LE CIRCULER»

Dossier réalisé dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2025-2026

La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi

SURVIVRE – TÉMOIGNER – JUGER (1944-1948)



Les déportés à Châteldon

Au printemps 1945, à Châteldon, petite commune du Puy-de-Dôme dont beaucoup de Français connaissent le nom - car le propriétaire du château qui domine le village n'est autre que Pierre Laval, ancien chef du gouvernement de l'État français -, les habitants essaient de reprendre une vie normale.

Le fait que Pierre Laval soit originaire du village n'a pas protégé la commune de la répression durant l'Occupation. Louis Duclos, instituteur en retraite, est arrêté chez lui sur dénonciation le 20 avril 1944 par des agents du Sipo-SD de Vichy. Emprisonné à Moulins jusqu'au 23 juin 1944, il est déporté à Dachau le 2 juillet. Transféré à Bergen-Belsen, il meurt d'épuisement et de maladie le 8 février 1945.

La rafle du 20 avril entraîne aussi l'arrestation de Joseph Bert, garde champêtre, et de René Henri Rios, jeune ouvrier caché dans un chantier pour échapper au STO, engagés l'un et l'autre dans la Résistance. Ils sont déportés dans le même convoi que Louis Duclos. Tous les deux rentrent en 1945, très affaiblis par leur déportation.

Dès le 8 septembre 1944, le château de Pierre Laval est réquisitionné par la préfecture du Puy-de-Dôme. Au printemps 1945, il devient un centre de repos, géré par la Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR), afin d'accueillir des rescapés des camps de concentration qui ont besoin de reconstituer leurs forces. Le 15 octobre, le magazine *Regards* publie un reportage intitulé « À Châteldon, les déportés rencontrent le fantôme de Laval » : « Maintenant, ce sont des rescapés des bagnes sinistres de Buchenwald, Mauthausen, Ravensbrück qui ont le loisir de



Déportés accueillis dans une salle de classe à Châteldon (Puy-de-Dôme), [1945].
Service historique de la Défense, Vincennes

se reposer dans le château de Châteldon, une des richesses innombrables acquises par Laval durant sa carrière ténébreuse de politicien, une des richesses de la terre de France que Laval s'était appropriée avant de céder tout le pays aux hitlériens. »

À la fin de l'année scolaire 1944-1945 ou au début de l'année 1945-1946, des déportés rendent visite aux élèves de Châteldon. L'instituteur a noté à la craie sur le tableau noir « Vive la France. Vive les Déportés ». Six hommes sont debout, un peu figés, dans la salle de classe, face aux écoliers sagement installés à leur pupitre, les garçons d'un côté, les filles de l'autre. Un photographe est là pour saisir cette rencontre. Un dialogue semble s'esquisser entre deux des déportés et un enfant, hors cadre. Chacun s'observe, incertain sur ce qu'il faut demander ou dire. L'instituteur semble vouloir détendre l'atmosphère et faciliter les échanges.

La situation des déportés s'améliorant, le centre de repos est fermé et le château de Châteldon est rendu à

la famille de Pierre Laval en 1948.

En 1951, cette dernière réclame au COSOR plus de 2,8 millions de francs pour les frais occasionnés par la réquisition du bâtiment. Face au scandale provoqué, le préfet du Puy-de-Dôme rejette la demande et ajoute : « J'espère que cette mise au point suffira à calmer une émotion fort légitime dans le cœur des vrais résistants. »

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**
Liberté
Égalité
Fraternité

DILRAH
DÉPARTEMENT
DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA HISTOIRE
DU XX^e SIÈCLE

NaCVG
Aider Reconnaître Transmettre

Seine-Saint-Denis
LE DÉPARTEMENT

Dossier rédigé par Éric Brossard, agrégé d'Histoire, professeur relais de l'académie de Créteil, conseiller pédagogique du MRN, avec le concours de Thomas Fontaine, docteur en Histoire, directeur des projets du MRN. Directeur de publication: Lucienne Nayet. Conception graphique: Olivier Umecker. Impression: Agefim

Enjeux et perspectives

« Survivre, témoigner, juger »

Dans l'immédiat après-guerre, Delphin Debenest, magistrat déporté à Buchenwald pour faits de résistance, donne une série de conférences dans les Deux-Sèvres où il a été nommé procureur de la République. Il expose les motifs de sa prise de parole :

« C'est d'abord parce que, lorsque nous étions dans les camps de concentration, nous avions dit que si nous revenions nous dirions, nous proclamerions ce que nous avions vu, ce que nous avions appris et ce que nous avions souffert. C'est une mission sacrée que nous ont léguée nos camarades qui n'ont pas eu le bonheur de rentrer et nous aurions manqué à notre plus élémentaire devoir si nous n'avions pas tenu cette promesse.

C'est aussi parce que nous nous considérons liés par des obligations de solidarité et d'entraide, comme dans la clandestinité, envers nos camarades déshérités et envers les familles de ceux qui ne sont pas revenus, que nous avons décidé de les secourir par ce moyen.

C'est enfin parce que depuis notre retour en France nous avons été stupéfaits souvent de constater que bien des gens ne savaient pas, ne croyaient pas, ne comprenaient pas ou ne voulaient pas comprendre.

Pourquoi et comment tant de crimes, d'atrocités et de massacres ? »¹

Delphin Debenest tentera de répondre à cette question en participant au procès de Nuremberg au sein de la délégation française, en tant que procureur adjoint.

Son parcours et son témoignage exceptionnels donnent tout son sens à l'intitulé du thème retenu pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation 2026 : « Survivre, témoigner, juger ». Ces trois verbes résonnent comme des injonctions pour les déportés. Il y a 80 ans, ils se sont efforcés de leur donner une réalité, en refusant de céder face à leurs bourreaux, en rappelant les crimes qui avaient été commis et en soutenant les poursuites judiciaires lancées pour les punir.

Dans l'Europe et dans le monde d'aujourd'hui, ces injonctions ont malheureusement retrouvé une actualité que l'on pensait ne plus avoir à connaître, quand une humanité apaisée et solidaire semblait un rêve accessible. L'accentuation des tensions internationales, la multiplication des conflits impliquant plus ou moins directement les grandes puissances économiques et militaires, leurs conséquences dévastatrices sur les populations civiles, comme les coups portés un peu partout aux instances judiciaires nationales et internationales, ne manquent pas d'inquiéter. Dans un monde secoué de toutes parts, dont les repères sont de plus en plus brouillés par les manipulations de l'information et de la vérité scientifique, il est plus que jamais nécessaire de rappeler les atteintes aux droits humains durant la Seconde Guerre mondiale, la volonté de les nommer et de les condamner et, plus largement, de reconstruire un monde meilleur pour tous. Si les objectifs n'ont pas été forcément atteints, cette période de la sortie de guerre montre que le pire n'est pas inéluctable, que les êtres humains sont capables de tirer les leçons de leurs errements, au moins provisoirement. Les générations d'aujourd'hui doivent pouvoir penser à l'avenir en gardant l'espoir qu'il sera vivable et qu'elles seront à même d'en faire ce qui leur semblera le mieux pour elles. Étudier comment les générations d'après-guerre ont fait face aux défis d'hier peut contribuer, malgré les défaillances et les échecs, à donner confiance à celles qui prennent le relais face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Le CNRD doit demeurer plus que jamais l'outil de transmission historique, moral et civique qu'ont voulu ses initiateurs il y a plus de 60 ans.

Eric Brossard, agrégé d'Histoire,
conseiller pédagogique du réseau du Musée de la Résistance nationale

¹ Cité dans Dominique Tantin, 1939-1945 Delphin Debenest. Un magistrat en guerre contre le nazisme, La Geste, 2018, pages 325-326.

SOMMAIRE

- 4 - 5 – Déporter encore
- 6 - 7 – Attendre
- 8 - 9 – Tenir
- 10 - 13 – L'ouverture des camps
- 14 - 16 – Organiser le retour
- 17 - 18 – Organiser l'accueil
- 19 - 21 – S'organiser pour s'entraider
- 22 - 25 – Rendre l'oubli impossible
- 26 - 27 – Documenter les crimes
- 28 - 30 – Juger les criminels
- 31 – Construire les bases d'un nouveau monde
- 32 – « Toutes les régressions sont possibles... »



La création du Mémorial national des femmes en résistance et en déportation, membre du réseau du Musée de la Résistance nationale, a pour objectif de rappeler l'engagement des femmes dans la Résistance, l'importance de leur contribution et l'ampleur de la répression qu'elles subirent, jusqu'à la déportation vers les camps nazis dont beaucoup ne revinrent pas. En les distinguant au gré des pages, ces femmes retrouvent toute leur place aux côtés des hommes, leurs égaux dans la lutte, la souffrance et la mort.

DÉPORTER ENCORE

En 1944, les déportations massives de répression s'intensifient : les convois emportent des résistants, des victimes des représailles et les détenus livrés par le gouvernement de Vichy. Entre avril et août, plus de 2 300 femmes sont déportées à Ravensbrück à partir du fort de Romainville, devenu le camp de transit des femmes depuis fin 1943. De mars au 6 juin, six grands convois d'hommes partent depuis Compiègne, pour Mauthausen, Buchenwald et Neuengamme ; un autre est dirigé vers Auschwitz, avant un transfert des déportés vers Buchenwald et Flossenbürg. Au total, plus de 10 500 déportés sont affectés à leur arrivée dans les *Kommandos* de travail pour l'économie de guerre ; près de la moitié d'entre eux meurent du fait des conditions qui leur sont imposées.

Parallèlement, la traque et la déportation des Juifs de France continuent. Entre janvier et mai 1944, dix convois sont constitués, tous à destination d'Auschwitz, sauf celui du 15 mai dirigé vers Kaunas, en Lituanie, et Tallin, en Estonie. Au total, près de 12 000 Juifs sont déportés entre janvier et mai 1944 ; la plupart d'entre eux sont assassinés dès l'arrivée.

Après les débarquements en Normandie et en Provence, les déportations continuent, malgré la progression des armées alliées. À Paris, la plupart des détenus de Fresnes et de Romainville, de La Santé et du Cherche-Midi, sont regroupés dans le plus grand convoi constitué sous l'Occupation qui part de la gare de Pantin le 15 août. Un dernier convoi quitte Compiègne le 17 août pour Buchenwald. Des convois sont organisés depuis les grandes villes de province, directement vers les camps du Reich. Celui qui part de Bordeaux le 9 août met 20 jours pour atteindre Dachau.

Les Juifs qui ont pu échapper aux arrestations sont traqués. Les enfants dont les parents ont été déportés sont raflés dans les foyers qui les ont accueillis, le plus souvent avec le personnel qui les encadre. Ils sont intégrés aux convois qui quittent la France dans les semaines suivantes. Le dernier grand convoi massif de la « Solution finale » part de la gare de Bobigny le 31 juillet. Un ultime convoi quitte Drancy le 17 août avec 51 résistants et quelques « personnalités otages ». Le lendemain, 1 400 détenus du camp sont libérés par la Croix-Rouge.

Certains de ces « derniers convois » font partir ensemble, comme à Lyon le 11 août, des déportés juifs, dirigés à Auschwitz, et des déportés résistants, envoyés à Natzweiler pour les hommes et Ravensbrück pour les femmes.

D'ultimes convois sont organisés dans l'Est de la France à l'automne, à la suite des actions contre les maquis des Vosges et des représailles contre les populations civiles. Au total, 10 600 déportés de répression quittent la France du 30 juillet au 21 novembre.



Graffiti laissé par Angèle Lamanthe-Cognard, cultivatrice originaire de Saône-et-Loire, et Lina Fimbel-Walter, son amie. Elles ont été arrêtées à Poisson, le jour du débarquement allié en Normandie, pour avoir aidé le mari de Lina, résistant, à se cacher. Elles sont déportées dans le dernier grand convoi formé en région parisienne, qui quitte la gare de Pantin le 15 août 1944 en direction de Ravensbrück pour les femmes et de Buchenwald pour les hommes.
Département de la Seine-Saint-Denis, photographie © Emmanuelle Jacquot



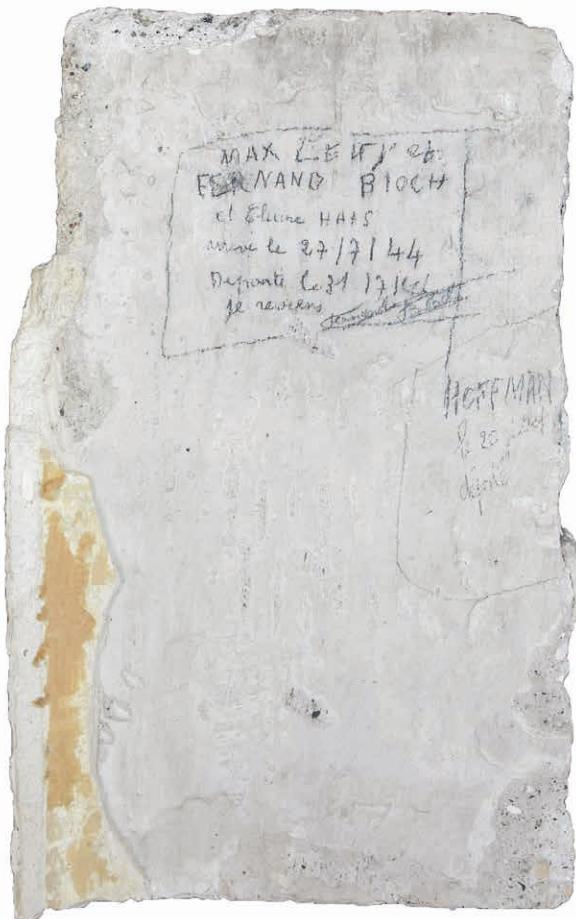
■ FOCUS

Le démantèlement des centres de mise à mort

Au printemps 1943, l'extermination des Juifs de Pologne est presque achevée. Le centre de mise à mort de Belzec est démantelé durant l'été et les membres des Sonderkommandos servant à son fonctionnement sont assassinés. Craignant d'être tués à leur tour, les détenus de Treblinka lancent leur insurrection le 2 août 1943: lors d'une évasion collective, seuls une soixantaine parviennent à échapper à leurs poursuivants. Le 14 octobre, les détenus de Sobibor se soulèvent: plus de 300 sortent du camp mais une cinquantaine seulement sont encore en vie à la fin de la guerre. Les révoltes accélèrent la fermeture et le démantèlement de Treblinka et de Sobibor, après Belzec. Les traces des crimes y sont effacées.

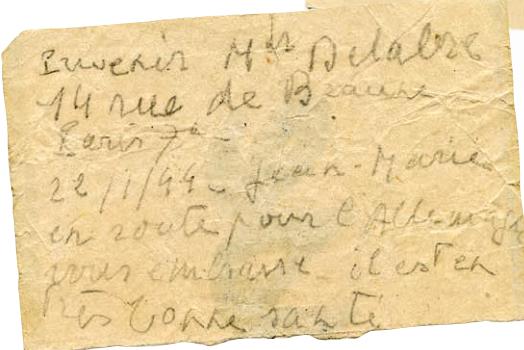
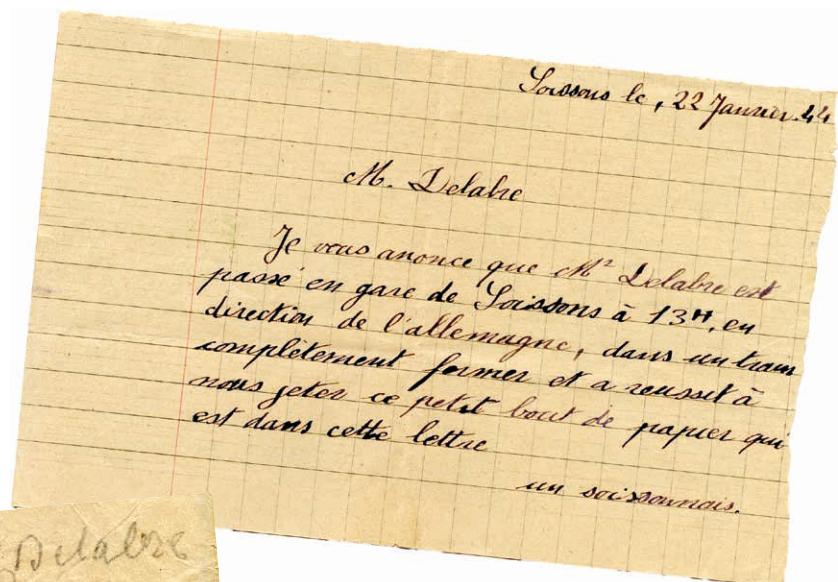
Auschwitz-Birkenau devient le principal lieu de l'extermination des Juifs d'Europe et la destination de la plupart des déportés juifs de France. À partir de mai 1944, et en seulement huit semaines, près de 430 000 Juifs de Hongrie y sont déportés. La grande majorité sont gazés dès leur arrivée.

À l'automne 1944, alors que l'Armée rouge s'approche, redoutant une liquidation totale, les membres des Sonderkommandos de Birkenau, en charge des chambres à gaz, déclenchent leur révolte le 7 octobre. Le soulèvement est rapidement réprimé mais une des installations de mise à mort est détruite. Les autres sont démontées dans les semaines qui suivent et dynamitées lors de l'évacuation du complexe d'Auschwitz. Sur les 660 membres des Sonderkommandos au moment de la révolte, environ 80 survivants parviennent à se mêler à la masse des évacués en janvier 1945.



Graffitis laissés par des déportés du convoi n° 77 parti de Drancy le 31 juillet 1944 pour Auschwitz. Max Lévy, Eliane Hass (et sa mère), Léon Hoffman (sa femme et quatre de ses enfants) meurent en déportation. Seul Ferdinand Bloch rentre en France le 9 mai 1945.

Archives départementales de Seine-Saint-Denis



Billet jeté du train qui le déporte à Buchenwald par Jean-Marie Delabre, résistant membre du mouvement Défense de la France, le 22 janvier 1944. Un habitant de Soissons qui le ramasse l'adresse sous enveloppe à sa famille. Jean-Marie Delabre, transféré de Buchenwald à Mauthausen, est libéré le 5 mai 1945.

Musée de la Résistance nationale, Champigny / fonds Jean-Marie Delabre

ATTENDRE

La libération de la France ne signifie pas la libération de tous les Français : près d'un million de prisonniers de guerre, 550 000 jeunes requis pour le Service du Travail obligatoire (STO) et près de 80 000 travailleurs volontaires sont encore en Allemagne et leurs familles sont dorénavant souvent privées de nouvelles.

Les proches des victimes d'arrestation qui ont été déportées sont dans une incertitude encore plus grande. Les rares courriers parvenus des camps, très surveillés et contrôlés, n'ont donné que très peu de détails et n'ont pas rassuré leurs destinataires. Le sort des Juifs déportés inquiète davantage : si l'on se refuse de croire les informations diffusées par la presse clandestine sur l'extermination des Juifs en Europe de l'Est, l'absence prolongée de nouvelles renforce l'angoisse.

Henri Frenay, ancien dirigeant du mouvement Combat, est chargé de gérer ce dossier difficile. Nommé commissaire aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés (PDR) du Comité français de la Libération nationale (CFLN) à Alger en novembre 1943, il devient ministre, avec la même délégation, au sein du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) en juin 1944. En septembre, avec l'installation du GPRF à Paris, le ministère des PDR s'emploie à la mise en place du plan de rapatriement de tous les Français se trouvant en Allemagne. Entre Noël 1944 et le Jour de l'An 1945, une « semaine de l'Absent » est organisée pour sensibiliser la population et appeler à la solidarité.

Partout en France, des initiatives de toutes natures ont lieu pour récolter des fonds. Des centres d'accueil sont préparés et équipés dans la perspective des rapatriements à venir. Le ministère des PDR peut compter, après en avoir écarté les dirigeants les plus compromis, sur le réseau des Maisons du Prisonnier mises en place par le régime de Vichy, rebaptisées Maisons du Prisonnier et du Déporté.

La grande inconnue demeure le nombre exact de personnes concernées, en particulier pour les déportés. On craint que beaucoup manquent à l'appel.

Affiche «Participez au recensement des prisonniers-déportés-réfugiés et disparus», 1945.
La Contemporaine



● PAR COURS

Alice Brossard (1907-1986)

À l'automne 1944, Alice Brossard tente d'obtenir des informations sur son mari, Gaston Brossard, arrêté dans son village du Loiret pour faits de résistance le 4 juillet 1944 et déporté à Neuengamme le 28 juillet.

Alice entre en contact avec l'Aumônerie des prisonniers de guerre qui lui répond le 20 novembre 1944 que son service « n'a aucune possibilité en ce moment pour faire des recherches sur les déportés qui sont partis en Allemagne, ce pays ne nous permettant pas de faire quoi que ce soit en leur faveur ». Le courrier indique qu'une adresse précise sera peut-être d'ici peu envoyée avec la reprise du courrier et que l'Aumônerie pourra alors agir par la Suisse. Le 26 novembre, Alice dépose une lettre à la Légation de Suède. Le 2 décembre, son chargé d'affaires répond que « la Légation n'est pas en mesure de vous donner satisfaction » et conseille de voir avec la Croix-Rouge internationale à Genève.

Le 8 décembre, une lettre du Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR) d'Orléans l'informe qu'un déporté du convoi parti de Compiègne le 28 juillet serait à Hambourg, mais que ce convoi a été séparé en deux ou plusieurs parties, dont une dirigée vers Weimar. Le 13 décembre, le COSOR transmet à Alice le formulaire de message des familles à compléter avec la traduction en allemand du texte qu'elle a décidé d'envoyer. Un exemplaire doit être adressé à Weimar, un autre à Hambourg, un autre à la Croix-Rouge française à Paris. Le 9 janvier 1945, la Croix-Rouge renvoie les formulaires : « L'adresse étant incomplète, ils sont inacheminables. Vous devez attendre [que votre mari] vous écrire et vous donne son numéro de matricule et de camp. »

D'après Eric et Jean-Pierre Brossard, *Alice et Gaston. Un couple et son village dans la guerre*. Artenay, 1939-1945, 1995.

LONDRES, le 2 OCTOBRE 1944.

Monsieur le MAIRE,

Je vous serais fort obligé de bien vouloir me communiquer les renseignements qu'éventuellement vous pourriez avoir sur :

— Madame Léa IDELSON, résidant encore en NOVEMBRE 1942 dans le ressort de votre arrondissement à une adresse que j'ai malheureusement perdue depuis mon départ de FRANCE pour rejoindre les FORCES FRANCAISES COMBATTANTES.

N'en ayant aucune nouvelle, je crains que ma mère n'ait eu à souffrir des rigueurs de la déportation, en qualité d'Israélite.

Je me permets donc d'espérer que vous voudrez bien me fournir les renseignements demandés, par retour, étant donné les longs délais de transmission du courrier.

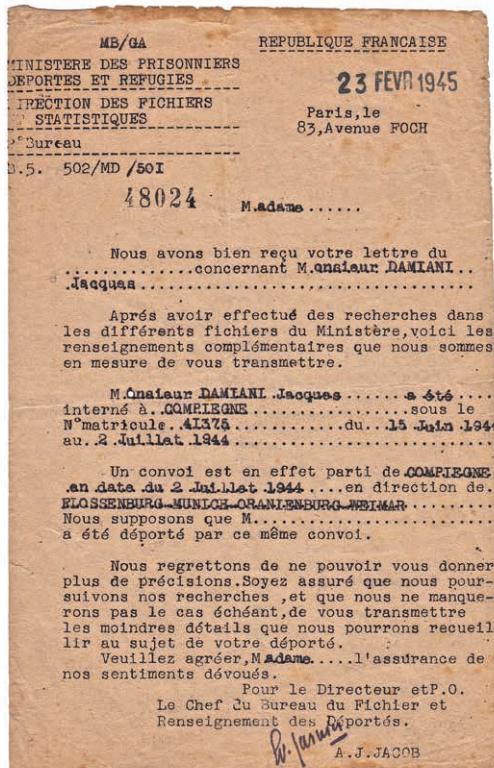
Vous remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur le MAIRE, à mes sentiments respectueux.

R. Friedmann



Lettre d'un sergent FFL s'inquiétant du sort de sa mère Léa Idelson, déportée à Auschwitz, 2 octobre 1944. Cette dernière, née en 1886, est arrêtée puis internée à Drancy le 22 janvier 1944, et déportée à Auschwitz le 3 février. Elle ne revient pas en 1945.

Musée de la Résistance nationale, Champigny/fonds David Diamant



Réponse à la demande d'informations par la famille de Jacques Damiani, février 1945. Les archives du camp de Compiègne récupérées à la Libération permettent d'obtenir des renseignements sur son sort. Si les dates d'internement sont exactes, la destination du convoi est très incertaine : Flossenbürg, Munich [Dachau], Oranienburg [Sachsenhausen, près de Berlin] ou Weimar [Buchenwald]. Déporté à Dachau le 2 juillet 1944, Jacques est transféré en août à Hersbruck, un Kommando de Flossenbürg. Il revient en 1945. Archives familiales Damiani

TENIR

« Camarades fatigués attendant l'appel », dessin de Boris Taslitzky réalisé à Buchenwald, 1945. Arrêté en novembre 1941 pour propagande communiste, il est interné dans des camps et prisons avant d'être déporté le 31 juillet 1944 à Buchenwald. Il réalise clandestinement près de 200 dessins, pour partie publiés dès 1946. Musée de la Résistance nationale, Champigny / fonds Boris Taslitzky



TÉMOIGNAGE

JACQUELINE FLEURY

(née en 1923)

« Nous allons mourir, nous le savons. Celles qui pensent ne jamais revenir sont les plus promptes à partir. Beaucoup d'entre nous meurent très vite à cause de cette dépression qui les envahit. Tout relâchement moral précipite la fin. Il faut tenir et, à mesure que les jours passent, l'épreuve devient de plus en plus difficile. Et la progression des armées alliées aggrave notre sort. Plus les nôtres avancent, plus nos gardiens se montrent violents. Ils sont gros, gras, emmitouflés dans des manteaux chauds et longs, et ils nous hurlent dessus, nous, pauvre loques, décharnées par la faim, le labeur et le froid. »

Extrait de Jacqueline Fleury-Marlié, *Résistante*, Calmann-Lévy, 2019, page 127

En 1944, les détenus des camps de concentration sont massivement mis au service de l'effort de guerre de l'Allemagne nazie. La délocalisation des sites de production industrielle et la multiplication des chantiers de construction se traduisent par la création de nombreux *Kommandos* intérieurs et extérieurs, de toutes tailles, dépendants des camps principaux. On en compte environ 560 en janvier 1945.

Durant toute l'année 1944, des dizaines de milliers de personnes victimes de la répression en Europe sont envoyées dans les camps de concentration, venant augmenter considérablement les effectifs du système concentrationnaire. Plusieurs dizaines de milliers de Juifs maintenus en vie dans les camps de travail forcé ou les ghettos de Pologne y sont transférés. Buchenwald et ses *Kommandos* totalisent par exemple près de 100 000 détenus en janvier 1945, dont 40% seulement dans le camp central. À cette date, selon l'administration nazie, le système concentrationnaire compte environ 715 000 détenus, dont 200 000 femmes.

Dans les camps qui servent d'étape ou de destination ultime pour les évacuations, l'arrivée des déportés transférés provoque le surpeuplement : Mauthausen passe par exemple de 50 000 détenus en juillet 1944 à 83 000 en février 1945. Partout, les détenus sont maltraités, surexploités, sous-nourris, mal soignés ; et la situation se dégrade encore. Des camps mouroirs font leur apparition pour ceux qui ne peuvent plus travailler. Les derniers arrivés sont le plus souvent abandonnés à leur sort faute de contact ou de relais sur place. Cette masse de détenus affaiblis est un terrain favorable pour les maladies endémiques : des épidémies prennent une ampleur catastrophique. La mortalité croît de manière exponentielle. Les fours crématoires ne sont plus en capacité de détruire tous les cadavres. Souvent, la désorganisation générale fait que les morts ne sont même plus ensevelis. Dans les dernières semaines de fonctionnement du système concentrationnaire, les détenus de nombreux camps doivent cohabiter avec les corps de leurs camarades décédés.

Le bilan humain de cette période précédant l'ouverture des camps et la libération des déportés par les Alliés est très lourd. S'il est difficile de donner des chiffres précis, un tiers des détenus encore survivants au début de l'année 1945 meurent durant cette période.

■ FOCUS

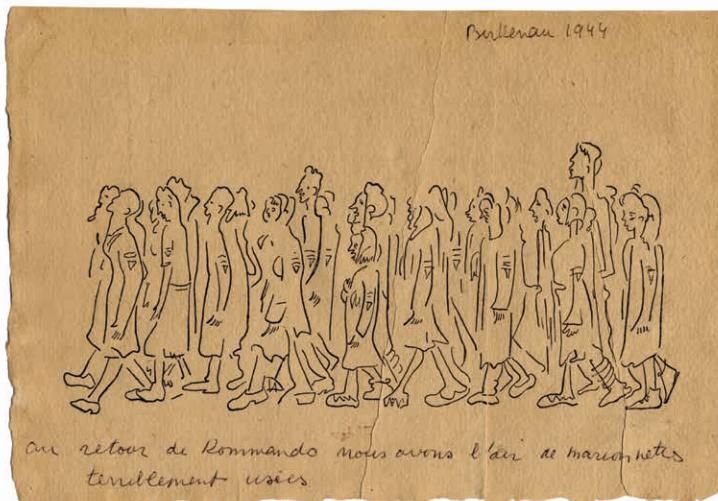
Les « marches de la mort »

Dès l'été 1944, les Allemands commencent à évacuer les camps les plus exposés à l'avancée des armées alliées: sur le front Est, Majdanek, en juillet; sur le front Ouest, Natzweiler, en septembre. Le mouvement s'accélère en janvier 1945 avec l'évacuation du complexe d'Auschwitz, de Stutthof et des camps de travail forcé de Pologne. Les détenus, pour la plupart juifs, sont transférés à pied ou en train vers les camps de l'Ouest. Ces déplacements en plein hiver sont qualifiés par les détenus de « marches de la mort ». L'exemple de l'évacuation d'Auschwitz est tragique et significatif. En novembre 1944, alors que les armées soviétiques sont aux portes de la Haute-Silésie où se trouvent les camps du complexe, les gazages s'interrompent à Auschwitz II-Birkenau. Entre le 17 et le 21 janvier, près de 56 000 détenus quittent les différents camps en direction du nord et de l'ouest, par un froid glacial. Entre 9 000 et 15 000 détenus meurent durant ces

évacuations. Quand les troupes soviétiques investissent la zone d'intérêt d'Auschwitz, elles découvrent 8 000 détenus qui ont pu se cacher ou qui ont été abandonnés sur place, car jugés comme incapables de marcher. Beaucoup meurent dans les jours qui suivent leur libération. L'offensive générale des troupes alliées au printemps 1945 entraînent une nouvelle vague d'évacuations. Les convois peuvent converger et s'entasser dans un même camp, déjà surpeuplé, ou se disperser dans toutes les directions sans objectifs apparents. Les détenus qui ralentissent la progression des colonnes à pied sont abattus sans hésitation. Ces évacuations donnent parfois lieu à de véritables massacres, comme le 13 avril à Gardelegen, où 1 016 détenus évacués de Dora et de Neuengamme sont brûlés vifs dans la grange où ils ont été enfermés par les SS. Beaucoup de détenus meurent de faim et de maladie sans être évacués, dans des camps devenus de véritables mouroirs.



Détenues évacuées de Dachau, photographie prise à Percha le 28 avril 1945. Après être venu en aide aux détenus passant devant sa maison la veille, en leur donnant de l'eau, Benno Gantner prend quelques clichés depuis son balcon, avant d'être menacé par un des gardes. USHMM/Benno Gantner, droits réservés



« Au retour de Kommando, Birkenau, 1944 », dessin d'Odette Elina (1910-1991), réalisé à son retour.

Arrêtée pour faits de résistance le 20 avril 1944, Odette Elina est transférée à Drancy parce que juive et déportée le 29 avril à Auschwitz. Libérée le 27 janvier 1945, elle rentre en France le 10 mai. Dès son retour, elle consigne ses souvenirs dans des notes et des dessins, publiés dans *Sans fleurs ni couronnes* en 1948.

Musée de la Résistance nationale, Champigny / fonds Odette Elina-Gruffy et Jean-Louis Gruffy



Dessin de Roger Guirlet (1907-1969) à Mühlhausen, Kommando de Buchenwald, 1944

Musée de la Résistance nationale, Champigny / fonds Roger Guirlet
Roger Guirlet est arrêté en avril 1943, au moment où il tente de franchir la frontière espagnole pour fuir le travail obligatoire en Allemagne. Il est déporté le 3 septembre 1943 à Buchenwald avant d'être affecté dans les Kommandos de Schönebeck puis de Mühlhausen. Dans ce dernier, il peut dessiner. Il imagine, parmi d'autres scènes, ce que pourrait être son retour, et la réaction de sa femme et de son fils face à ce qu'il est devenu. Les dessins, présentés lors d'une exposition clandestine, ont été sauvagardés et rapportés en France par son camarade Jacques Mangenot.

L'OUVERTURE DES CAMPS



Détenus libérés d'Ebensee,
Kommando de Mauthausen, 7 mai 1945.
NARA, droits réservés

Les premiers camps atteints par les troupes alliées sont vides de détenus. Pour Majdanek, le 23 juillet 1944, ou Natzweiler-Struthof, le 23 novembre, il est plus juste de parler d'ouverture, de découverte que de libération. Durant l'été 1944, les troupes soviétiques traversent sans s'en rendre compte les sites des centres de mises à mort de Treblinka, Belzec et Sobibor, démantelés durant l'été et l'automne 1943.

À l'Est, les Soviétiques s'emparent du complexe d'Auschwitz le 27 janvier 1945, alors que les SS ont vidé deux jours plus tôt celui de Stutthof et qu'ils évacuent Gross-Rosen le 12 février. La progression des troupes anglo-

américaines et françaises en Allemagne à partir de mars 1945 se traduit par la libération des camps de l'Ouest : Buchenwald et Dora le 11 avril, Bergen-Belsen le 15 avril, Sachsenhausen le 22 avril, Flossenbürg le 23 avril, Dachau le 29 avril, Ravensbrück le 30 avril, Neuengamme le 2 mai, Mauthausen le 5 mai, Stutthof le 9 mai. Les soldats alliés découvrent aussi la multitude de camps secondaires, camps annexes et Kommandos.

Si les Britanniques trouvent près de 60 000 déportés dans le camp mouroir de Bergen-Belsen, ils pénètrent dans le camp de Neuengamme vidé de tous ses détenus. Les Soviétiques ne trouvent que 3 500 femmes malades et affaiblies à Ravensbrück alors que les Américains doivent gérer près de 60 000 détenus

à Mauthausen et dans ses camps annexes. Les troupes alliées atteignent donc les camps au gré de leur avancée, car ils ne constituent pas des objectifs militaires. La presque totalité des libérations sont dues au hasard.

Dans le chaos des dernières semaines, et notamment lors des évacuations, certains détenus parviennent à échapper à la surveillance de leurs gardiens et à survivre jusqu'à l'arrivée des troupes alliées, en se débrouillant seuls ou en bénéficiant de l'aide d'habitants bienveillants. La population peut aussi se montrer hostile, en refusant tout secours ou en participant à la traque des évadés que la propagande continue à présenter comme des ennemis dangereux. Dans de rares cas, quand les conditions le permettent, les détenus parviennent à se libérer eux-mêmes en prenant le contrôle du camp, profitant du relâchement de la surveillance ou de l'approche des troupes alliées.

Malgré les informations sorties des camps et parvenues jusqu'aux dirigeants alliés, la découverte de l'univers concentrationnaire dépasse tout ce qui avait pu être envisagé. Les forces libératrices sont les premières à accuser le coup. Bien que confrontés à des combats très durs lors de leur progression vers le centre de l'Allemagne nazie, les soldats alliés sont profondément marqués par ce qu'ils trouvent dans les camps. L'amoncellement des cadavres, les vivants que l'on peine à distinguer des morts, le sentiment d'impuissance face à la détresse physique des rescapés suscitent une compassion immédiate. La phrase du général Eisenhower, commandant suprême des armées alliées à l'Ouest, après sa visite du camp d'Ohrdruf, résume l'opinion générale : « Si les soldats américains se demandaient encore pourquoi ils combattaient, à présent ils le savent ».



Soldats de la 7^e armée américaine devant un des wagons du convoi parti de Buchenwald le 7 avril, et arrivé à Dachau seulement le 28 avec de très nombreux déportés morts durant le voyage, dont les corps ont été abandonnés.

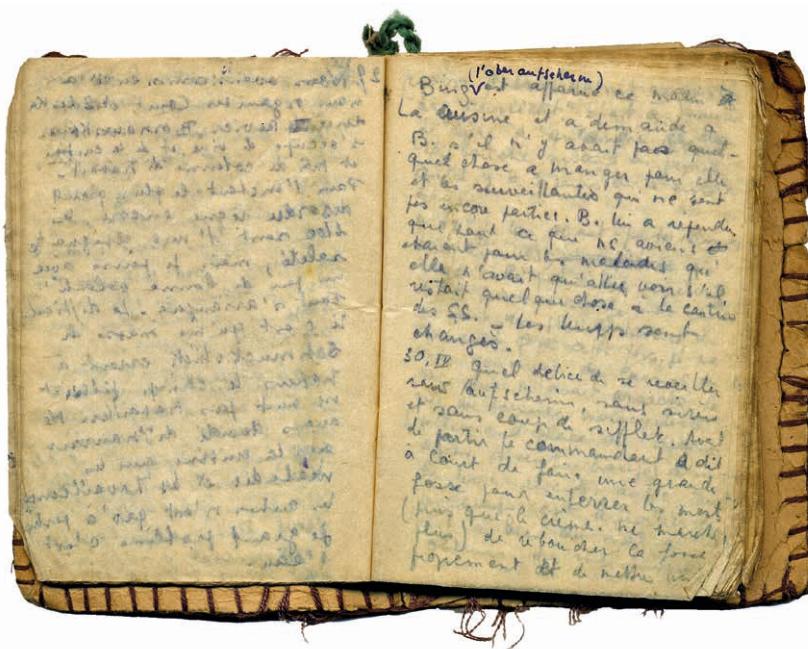
USHMM, droits réservés

■ FOCUS

Les libérations anticipées par la Croix-Rouge internationale

En mars 1945, la Croix-Rouge internationale obtient des autorités allemandes la possibilité d'échanger des détenus des camps de concentration contre des civils allemands internés en France et en Belgique. Une première colonne de camions atteint Ravensbrück et peut rapatrier 300 déportées françaises jusqu'en Suisse le 9 avril, en échange de 454 civils allemands. Malheureusement, l'évolution du front empêche des convois formés à destination de Ravensbrück, Dachau et Theresienstadt d'atteindre leurs objectifs. Seuls cinq convois de camions peuvent atteindre Mauthausen et prendre en charge 1 334 déportés belges, français et hollandais.

Il est donc décidé de procéder à des rapatriements vers la Suède. Le 23 avril, un convoi de 25 bus blancs de la Croix-Rouge suédoise emmène 800 déportées de Ravensbrück, dont 640 Françaises, et parvient à Malmö trois jours plus tard. Le 30, près de 450 détenus, pour moitié des femmes, embarquent à Lübeck sur deux bateaux suédois et rejoignent également Malmö.



Carnet clandestin de Marie-Claude Vaillant-Couturier à Ravensbrück, avril 1945, dans lequel elle relate notamment les heures qui précèdent l'arrivée des troupes libératrices.

Musée de la Résistance nationale, Champigny

« 30.IV Quel délice de se réveiller sans Aufseherin, sans sirène et sans coup de sifflet. Avant de partir le commandant a dit à [...] de faire une grande fosse pour enterrer les morts (puisque le créma[toire] ne marche plus) de reboucher la fosse proprement et de mettre une croix dessus. [...] C'est à mourir de rire d'entendre ça de sa bouche quand on pense qu'il y a 8 jours on a encore gazé - À 11h ½ les avant-postes russes sont arrivés; en voyant le premier cycliste de l'Armée rouge mes yeux se sont remplis de larmes, de larmes de joie cette fois, je me suis souvenue des larmes de rage que m'avait arraché la vue du premier motocycliste allemand place de l'Opéra. »



Déportées de Ravensbrück rapatriées en camion par la Croix-Rouge, Kreuzlingen (Suisse), 9 avril 1945.

Archives du Comité international de la Croix-Rouge, droits réservés





Déportés républicains espagnols ayant participé à l'insurrection de Mauthausen, les armes à la main, 5 ou 6 mai 1945. Le cliché est pris par Francesco Boix, un détenu employé au service photographique du camp.

L'Humanité

■ FOCUS

Des insurrections libératrices

À Buchenwald, le 11 avril, à 14 heures, alors que les Américains approchent du camp, plus de 700 détenus qui ont pu récupérer un peu d'armement parviennent à prendre le dessus sur les gardes encore présents. À 17 heures, les premiers éléments américains entrent dans Buchenwald.

À Mauthausen, la plupart des SS quittent le camp, laissé à la surveillance de gardes autrichiens avec lesquels le comité de résistance international tente de négocier. L'arrivée d'une petite unité américaine le 5 mai, guidée par un délégué de la Croix-Rouge, accélère la neutralisation des gardes. La responsabilité du camp est confiée au comité international et au délégué de la Croix-Rouge. Quand les Américains reviennent le 7 mai, des détenus libérés se sont emparés d'armes et pourchassent les SS et les Kapos dans la région.

● PARCOURS

Léon Zyguel (1927-2015)

Né à Paris, Léon est le quatrième des six enfants de Aron et Ruchla Zyguel, Juifs polonais émigrés en France. Son père est arrêté le 20 août 1941 et interné à Drancy. Après la rafle du Vél' d'Hiv', la famille décide de passer en zone sud. Les quatre plus grands enfants partent les premiers mais sont arrêtés par la *Feldgendarmerie* avant le passage de la ligne de démarcation et internés au camp de Mérignac. Marcel parvient à s'évader. Léon, sa sœur Hélène et son frère Maurice sont transférés à Drancy le 26 août, où ils retrouvent leur père, puis à Pithiviers.

Tous les membres de la famille sont déportés à Auschwitz par le convoi du 21 septembre 1942. Léon, son frère et son père sont sélectionnés pour le travail mais sa sœur est envoyée à la chambre à gaz. Malade, le père est transféré dans un « camp sanitaire ». Ses fils ne le reverront plus.

Léon et son frère sont évacués d'Auschwitz III en janvier 1945. Ils atteignent le camp de Gross-Rosen avant d'être transférés à Buchenwald, où ils sont pris en charge par des déportés français. Intégrés dans la résistance intérieure du camp, ils participent à l'insurrection libératrice du 11 avril 1945. Ils retrouvent leur mère et leurs deux jeunes frères à leur retour en France.



Une du journal *Libération*, 22-23 avril 1945.

Texte au-dessus des deux photographies :
 « La presse a des devoirs auxquels, parfois, s'opposent des scrupules honorables. Mais il faut vaincre ces scrupules et la sensibilité qui les dicte. Les victimes des camps de déportation exigent de nous que le monde entier connaisse leur martyre et ne puisse en discuter la vérité; nos confrères de Grande-Bretagne et d'Amérique de leur côté, épouvantés par ce qu'ils ont vu, mettent leurs compatriotes en garde contre un sens mal compris de l'humanité. »

La publication de ces photographies est un hommage nécessaire et respectueux rendu aux victimes des bagnoles allemandes. »

Bibliothèque nationale de France, droits réservés

■ FOCUS

Rendre compte

Face à la découverte des camps, sous la pression des autorités, les médias français adoptent une attitude plus prudente que les médias anglo-saxons. En effet, jusqu'au printemps 1945, il s'agit de protéger les familles qui vivent entre l'inquiétude et l'espoir.

Si des articles sur la découverte des camps de Majdanek, de Natzweiler-Struthof et d'Auschwitz étaient parus, en avril 1945 la presse ouvre largement ses colonnes aux reportages et aux récits sur les camps libérés. Les envoyés spéciaux qui accompagnent les unités militaires produisent des articles dans lesquels ils exposent sans plus vraiment prendre de précautions le terrible spectacle qu'ils ont eu sous les yeux. Des photographies viennent en appui des écrits. En avril et mai 1945, la presse nationale et régionale informe ses très nombreux lecteurs de l'horreur des camps de concentration nazis, souvent par le biais d'articles sur le retour de déportés. Le mouvement se poursuit

dans les mois qui suivent, porté notamment par les magazines ou les albums publiés par les grands journaux nationaux. On s'efforce de dépasser le choc de la découverte pour rendre compte des processus de déshumanisation et de destruction physique mis en œuvre dans les camps. Cependant, le souci de produire un récit national et rassembleur conduit à effacer les particularités des différents camps et la spécificité du génocide des Juifs.

Les actualités cinématographiques rendent compte également de la libération des camps, mais ici encore on s'interroge d'abord sur la nécessité de montrer certaines images. Finalement, à partir de la fin mai-début juin 1945, les spectateurs français peuvent découvrir dans les salles de cinéma certaines des images tournées par les Français à Vaihingen, par les Américains à Buchenwald ou par les Britanniques à Bergen-Belsen. Ces projections figent durablement la perception qu'auront les Français de l'univers concentrationnaire nazi.



● PARCOURS

Germaine Kanova (1902-1975)

Née dans une famille franco-belge, elle découvre la photographie dans les années 1930 au hasard d'un séjour en Autriche. Vivant au Royaume-Uni, elle ouvre un studio à Londres et connaît le succès. Elle rallie la France libre en 1940 et réalise les portraits du général de Gaulle et d'autres Français libres.

En novembre 1944, elle intègre la nouvelle Armée française et est incorporée dans sa section cinématographique. Elle couvre les campagnes d'Alsace et d'Allemagne, notamment de la 2^e DB. Le 13 avril 1945, elle est appelée pour un reportage sur le camp de Vaihingen récemment libéré par une unité de la 1^{re} armée française. Elle réalise certains des clichés les plus diffusés sur la libération des camps de concentration. Elle suit les derniers combats des poches de l'Atlantique puis finit par quitter l'Armée en septembre 1945.

ORGANISER LE RETOUR

La prise en charge immédiate des déportés libérés

Quand les troupes alliées libèrent les camps de concentration, elles se retrouvent à devoir gérer des centaines de milliers d'hommes et de femmes dont la situation sanitaire est très souvent catastrophique.

Or, le haut commandement allié donne d'abord la priorité au rapatriement des prisonniers de guerre libérés. Les déportés étant considérés comme des civils (des personnes déplacées ou *Displaced Persons*), ils doivent attendre que les combats cessent pour rejoindre leur pays d'origine.

Ainsi, très rapidement, dans les camps libérés ou dans les localités proches du lieu de libération des déportés, des installations et des équipes sont constituées pour faire face à l'urgence sanitaire et médicale. La lutte contre les épidémies de typhus et de dysenterie est la priorité absolue. Les déportés sont notamment passés au DDT, ce nouveau produit destiné à éradiquer les poux, principaux vecteurs du typhus. Les baraqués des camps sont désinfectées et, quand cela n'est pas suffisant, elles sont détruites par le feu, comme à Bergen-Belsen. La résorption de la dysenterie passe par le retour à des conditions d'hygiène élémentaire et par une réalimentation progressivement adaptée au cas des déportés concernés. De manière générale, le retour à une alimentation normale est un problème pour tous les déportés et la distribution de rations au contenu inadapté a pu provoquer de terribles drames. Beaucoup de détenus n'ont pas supporté la nourriture trop riche qu'on leur avait distribuée.

Durant cette période incertaine, les preuves de dévouement sont très nombreuses. Le personnel médical des armées libératrices fait tout son possible pour sauver des vies alors qu'il n'a pas été formé pour traiter les types de pathologies dont sont atteints les rescapés. Parmi les déportés

les plus valides qui pourraient prétendre à un retour rapide, certains choisissent de rester avec leurs camarades intransportables.

La grande mortalité qui règne encore dans les jours qui suivent la libération est à l'origine d'incompréhension et de douleur supplémentaire pour les familles. En effet, les forces libératrices et les organisations d'assistance, en premier lieu la Croix-Rouge, se sont efforcées de fournir aux déportés libérés les moyens de prévenir leurs proches. Des messages, que l'on voulait rassurants, ont été acheminés par la poste militaire, mais aussi par des camarades rapatriés plus rapidement. Ils annonçaient que celle ou

celui dont on attendait le retour était vivant. Comment admettre ensuite qu'il n'en était rien, qu'il s'en était fallu de si peu pour que la vie reprenne son cours normal ? Au déchirement de la disparition s'est alors ajouté le sentiment que le sort s'était acharné sans raison.



Un détenu polonais du camp de Hanovre-Ahlem, Kommando de Neuengamme, reçoit des médicaments d'une membre de la Croix-Rouge allemande, 11 avril 1945
NARA / photographie Herbert Budowle, droits réservés



Carte de rapatriée de Thérèse Rigaud,
déportée à Ravensbrück
Musée de la Résistance nationale, Champigny



Le rapatriement vers la France

Les premiers retours ont lieu à Marseille en mars 1945. Ce sont des prisonniers de guerre et des déportés libérés par les Soviétiques et rapatriés par bateau depuis Odessa. Leur nombre est encore limité et leur prise en charge se déroule sans problème majeur. La situation devient plus compliquée à partir du mois d'avril car l'avancée des armées alliées en Allemagne entraîne la libération de centaines de milliers de prisonniers de guerre et de dizaines de milliers de déportés français, sans compter les requis du STO. Or, les autorités françaises sont dépendantes des moyens attribués par l'Armée américaine. La chance veut que la France soit une plaque tournante du ravitaillement des troupes alliées. Les avions et les camions qui arrivent chargés de matériels peuvent repartir dans l'autre sens avec les Français à rapatrier.

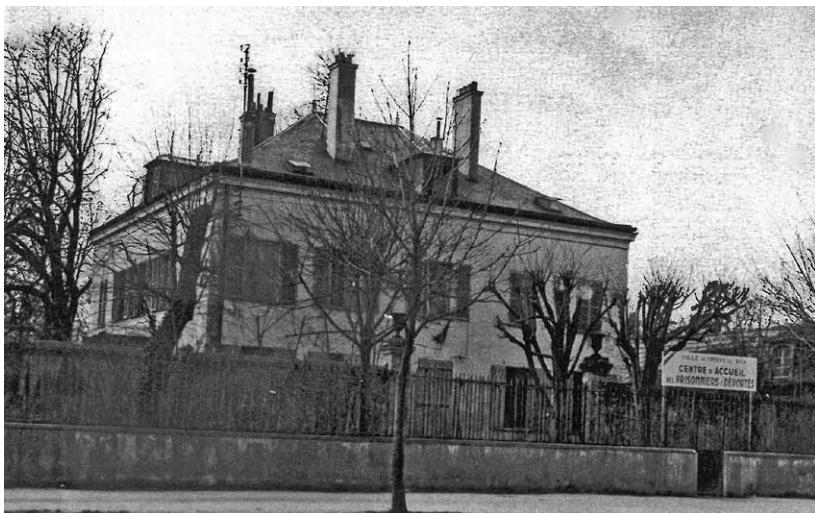
Cependant, les retours peuvent être retardés pour des questions administratives qui semblent effarantes pour des hommes et des femmes qui avaient espéré plus de considérations pour les souffrances subies. Beaucoup de déportés français libérés et suffisamment solides physiquement décident de prendre leur destin en main : de petits groupes se lancent sur les routes. Les solidarités nationales trouvent à s'exprimer quand des prisonniers de guerre français viennent au secours de compatriotes déportés en difficulté.

Lorsqu'ils entrent enfin en contact avec les autorités de la zone d'occupation souhaitée, l'accueil n'est pas forcément cordial et bienveillant. Dans le contexte de la guerre qui s'achève en Europe, tout individu non identifié est *a priori* suspect avant qu'on ait clarifié sa situation. Quand ils sont enfin pris en charge par les autorités compétentes et reconnus pour ce qu'ils sont, les déportés peuvent espérer rentrer en France.

Constatant que les rapatriements mettent du temps alors que l'on sait la situation des rescapés précaire, des missions sont envoyées depuis la France, par le ministère Frenay, des comités locaux de la Libération, des organisations de la Résistance ou la Croix-Rouge, pour aller chercher des déportés. Les rapatriements par avions sont les plus rapides. Ils sont réservés aux malades qui peuvent supporter le voyage et à des personnalités. Ainsi, une semaine après la libération de Buchenwald, les diri-

Le centre d'accueil des prisonniers et déportés de Choisy-le-Roi (actuel Val-de-Marne)

Archives communales de Choisy-le-Roi



geants français de la Résistance intérieure de Buchenwald, dont Marcel Paul, nommé ministre du Gouvernement provisoire en novembre, et Henri Manhès, ancien adjoint de Jean Moulin, atterrissent à l'aéroport du Bourget, près de Paris.

La plupart des déportés sont rapatriés en camion et en train. Ils passent par les centres d'accueil installés le long des frontières de la France, de la Belgique à la Suisse. Les plus importants (Lille, Longuyon, Mulhouse, Annemasse) peuvent traiter plus de 3 000 personnes par jour. L'organisation du réseau de chemin de fer en France fait que beaucoup de déportés transiteront par Paris avant de prendre un nouveau train qui les ramènera chez eux. Les destructions opérées sur le réseau ferroviaire français, encore partiellement réparées au printemps 1945, expliquent aussi les difficultés du retour par voie ferrée. C'est donc une logistique considérable qui est mise en œuvre, principalement entre avril et juillet 1945, pour ramener au pays les déportés partis de France qui ont survécu, mais aussi ceux que la France a décidé d'accueillir, comme la plupart des républicains espagnols de Mauthausen et des enfants juifs de Buchenwald. Les rapatriements sont pratiquement achevés en juillet 1945.



TÉMOIGNAGE

UNE ENFANT RACONTE LE RETOUR DE SA MÈRE, RENÉE MONTEMBIAULT, DÉPORTÉE À RAVENSBRÜCK

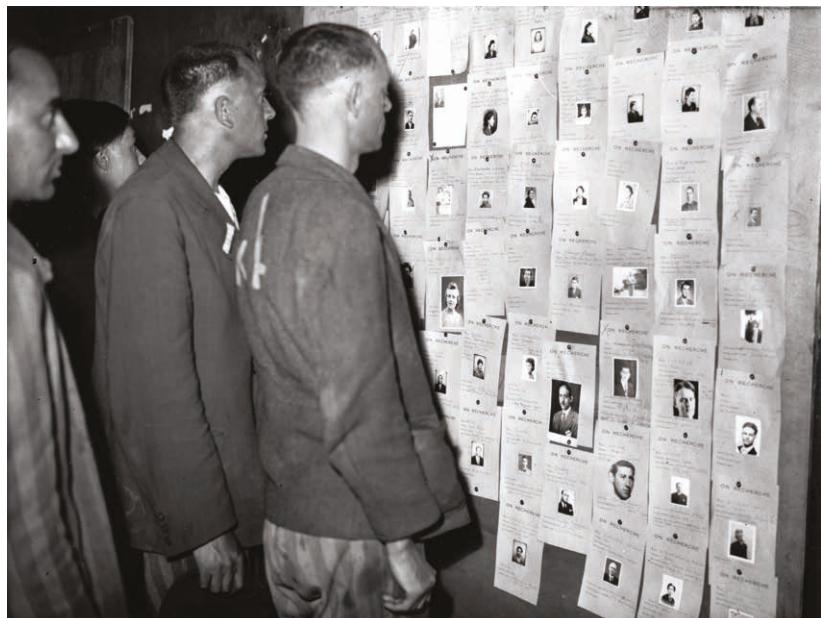
« Le jeudi 10 mai au matin, jour de l'Ascension, alors que je descendais les marches du perron de la maison de mes grands-parents pour me rendre à la messe, une voiture s'arrêta devant la grille. Quelqu'un descendit. Je ne la reconnus pas tout de suite, mais je savais que c'était maman. Elle portait une jupe marine, une chemise kaki, une cravate en guise de ceinture pour retenir ses vêtements trop larges, des sandales, un calot de soldat sur ses cheveux bruns mais ternes. J'étais folle de joie mais atterrée par cette vision qui n'était pas celle de ma mère d'autrefois. Mon grand-père ému, ma grand-mère en larmes, l'émotion de chacun était à son comble. Après onze mois d'attente, nous étions presque incrédules. Pourtant, j'avais toujours cru avec persévérance à leur retour, l'espoir ne m'avait jamais quitté. Partageant ce soir-là la même chambre que maman et apercevant son état squelettique, je fus littéralement prise de peur. »

Témoignage de Bernadette Montembault-Humphries, née en 1932, rédigé en 2003 et transmis par sa sœur Renée Claude Contreau

ORGANISER L'ACCUEIL

Déportés consultant les fiches de recherche dans le hall de l'hôtel Lutetia, mai 1945. Quand cette photographie est prise, une grande partie des déportés sont rentrés. Parmi la dizaine de personnes identifiées sur les fiches, tous les déportés juifs ainsi que deux des cinq déportés de répression sont morts.

Agence France Presse, droits réservés



L'état préoccupant des déportés qui passent par Paris nécessite une prise en charge spécifique. Le 19 avril 1945, André Weil, Maxime Bloch-Mascart et Marie-Hélène Lefaucheux rencontrent le général de Gaulle. La réunion aboutit à la réquisition de l'hôtel Lutetia. Le palace de 7 étages et de 350 chambres accueille ses premiers déportés dès le 26 avril. Il cumule les fonctions de centre de formalités administratives, de centre d'hébergement, de centre de soins.

Les déportés doivent suivre un parcours que beaucoup trouveront pénible. Après avoir subi une pulvérisation de DDT, ils passent devant un militaire qui s'efforce de certifier leur identité et de repérer des collaborateurs qui tenteraient de se mêler à eux pour revenir en France. On établit alors une carte de rapatrié pourvue de tous les tampons officiels, qui mentionnent les quelques biens matériels remis pour recommencer une nouvelle vie : des vêtements, des chaussures, un peu d'argent et de nourriture, un titre de transport pour regagner son domicile. Les déportés qui ne peuvent rentrer directement chez eux sont logés dans l'hôtel ou dans ses annexes.

L'accueil des déportés est dirigé par trois femmes : Marcelle Bidault, dite Elizabeth ou Agnès Bidault, résistante, et sœur de Georges Bidault ; Denise Mantoux, du service social du Mouvement de libération nationale ; Sabine Zlatin, fondatrice de la colonie des enfants d'Izieu. Plusieurs centaines de personnes s'occupent des rapatriés. Le personnel de l'hôtel resté sur place est complété par du personnel administratif civil et militaire et du personnel soignant. Rapidement, des volontaires viennent en appui pour faire face à l'afflux des déportés qui arrivent jour et nuit.

Les familles viennent au Lutetia pour espérer obtenir des informations sur leurs proches. Les nouveaux arrivants sont sollicités. Des fiches de recherche, le plus souvent pourvues d'une photographie, sont punaisées sur des panneaux dans le hall de l'hôtel. Les déportés font l'effort de les consulter et reconnaissent parfois un nom ou un visage. Plus le temps passe et plus les fiches qui demeurent accrochées annoncent les disparitions.

Le centre du Lutetia ferme ses portes le 1^{er} septembre 1945. Au total, il a accueilli entre 18 000 et 20 000 personnes, soit plus d'un tiers des déportés rapatriés.

● PARCOURS



Marie-Hélène Lefaucheux (1904-1964)

Née dans une famille bourgeoise, Marie-Hélène Postel-Vinay fait des études d'art avant de se tourner vers les sciences politiques. Elle épouse l'ingénieur Pierre Lefaucheux en 1925. Elle s'engage en résistance dès l'été 1940, venant notamment en aide aux évadés. À l'automne 1942, elle intègre avec son mari l'Organisation civile et militaire (OCM). Elle contribue à la mise place du Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR) qui coordonne toutes les actions de solidarité des organisations clandestines, notamment envers les détenus des camps et prisons.

Son mari, devenu chef des FFI de la Seine, est arrêté le 3 juin 1944. Il est déporté le 15 août alors que Marie-Hélène est devenue membre du Comité parisien de la Libération au nom de l'OCM. Dès le 27 août, elle part à sa recherche et suit son convoi de déportation. À Nancy, elle apprend qu'il est à Buchenwald : à Metz elle obtient le soutien du chef local de la Gestapo et peut faire libérer son mari.

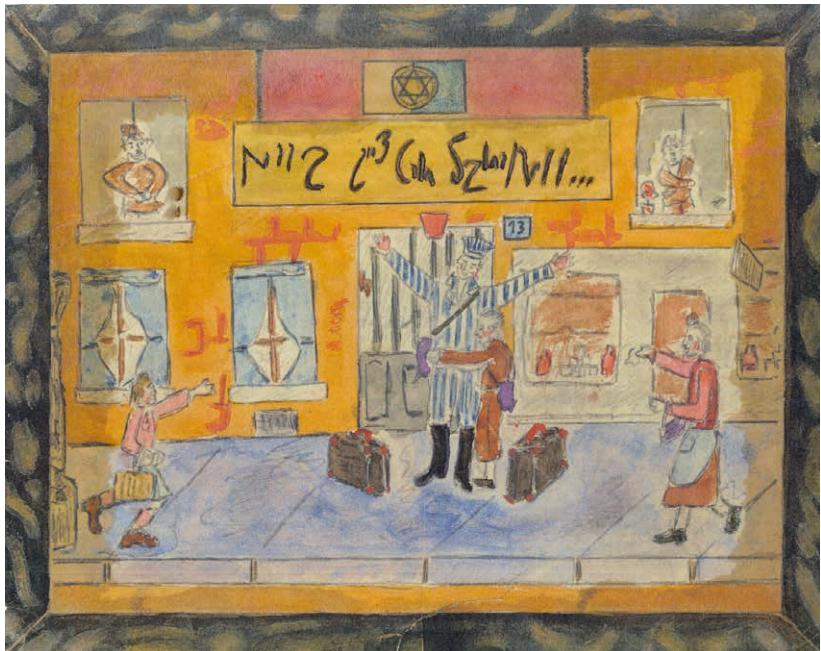
Marie-Hélène continue son action et part en mission en Allemagne au printemps 1945 pour organiser le regroupement et le rapatriement des déportés libérés, notamment à Buchenwald, Dora et Bergen-Belsen. À son retour en France, elle veille aux conditions d'accueil et contribue à la mise à disposition de l'hôtel Lutetia pour les rescapés.

■ FOCUS

Attendre encore

Au printemps 1945, le jeune Henri a 13 ans. Dans l'attente du retour de son père Jankiel Lewartowski, arrêté le 14 mai 1941, interné à Pithiviers et déporté à Auschwitz le 17 juillet 1942, il réalise une gouache figurant les retrouvailles qu'il espère pouvoir vivre comme le montre la banderole annonçant en yiddish « Quand Jankiel reviendra ». La scène a lieu devant le domicile parisien qui abritait la famille avant les persécutions. Henri et sa sœur seront cachés dans l'Indre, lui chez un curé, elle dans un couvent. Leur mère se cachera dans l'Aisne et sera exploitée par des paysans.

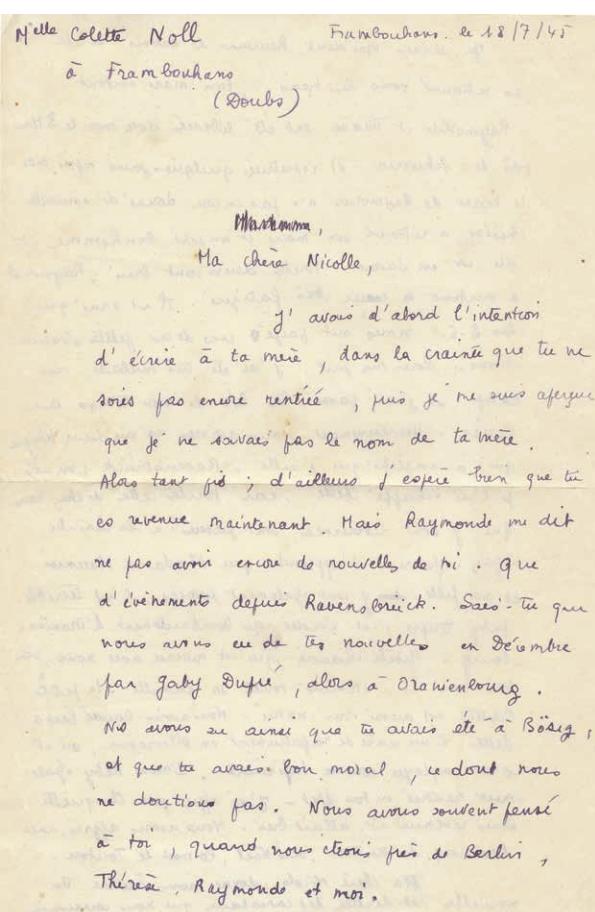
Sous les yeux des habitants de l'immeuble, Henri enlace son père qui a posé ses valises et ouvert ses bras pour accueillir sa femme Bina en pleurs et sa fille Paula, accourant chacune d'un côté du trottoir. Il ne manque pas de le représenter vêtu du costume de déporté dont l'apparence est devenue familière au jeune garçon puisqu'il se rend régulièrement à l'hôtel Lutetia avec sa mère pour avoir des informations. Mais Jankiel ne reviendra pas. Il est probablement mort durant les marches d'évacuation d'Auschwitz en janvier 1945.



Gouache sur papier réalisée par Hertz (dit Henri) Lewartowski, [Printemps 1945].

Archives Elise Lewartowski

S'ORGANISER POUR S'ENTRAIDER



Retrouver une vie normale

Les déportés qui rentrent chez eux doivent surmonter leurs traumatismes et réapprendre à vivre normalement. Les plus chanceux retrouvent une famille, des amis, un métier. Les rares survivants juifs qui reviennent en France doivent faire face à la disparition de tout ou partie de leur famille, à la spoliation de leurs biens, à la difficulté d'être encore en vie quand tant des siens sont morts. Ce syndrome du survivant est partagé par les déportés de répression.

La priorité est de recouvrer un état de santé correct. Les plus atteints sont pris en charge par l'État qui organise des séjours prolongés à l'hôpital ou en sanatorium. Si le corps se retape peu à peu, l'esprit peine souvent à quitter le camp et il faut beaucoup de patience aux proches pour accompagner les déportés dans leur réadaptation.

Les échanges entre rescapés participent au processus de resocialisation. Ils permettent de partager des nouvelles sur les camarades et leurs familles, d'évoquer plus facilement des souvenirs douloureux et de se soutenir moralement en prolongeant l'attention à l'autre, si vitale dans les camps. Cependant, il est difficile d'expliquer, ou simplement d'exposer, ce qu'a été l'expérience concentrationnaire. Si quelques rescapés témoignent par oral ou par écrit, beaucoup ne racontent pas pour se protéger et protéger leurs proches.

■ FOCUS

Garder des liens

Renée Montembault, alias Nicolle, épouse Contreau (1908-1981), est arrêtée avec son mari pour fait de résistance, sur dénonciation, le 23 juin 1944. Internée à la prison d'Orléans puis au fort de Romainville le 17 juillet, elle est déportée le 21 à Neue Bremm puis Ravensbrück, avant d'être transférée au Kommando de Belzig. Elle est libérée après une « marche de la mort » à Altengrabow le 3 mai 1945 et rentre en France le 9. À son retour, elle entretient une correspondance soutenue avec certaines de ses camarades de déportation, dont Colette Noll. « Nous avons souvent pensé à toi » lui écrit cette dernière.

Lettre de Colette Noll à Renée Montembault, 18 juillet 1945.

Archives Renée Claude Contreau



Carte de vœux (recto et verso) d'Esther Poteau pour l'année 1946.

Esther Poteau (1928-2006) entre en résistance avec son mari.

Elle cache des armes et des travailleurs réquisitionnés pour le STO.

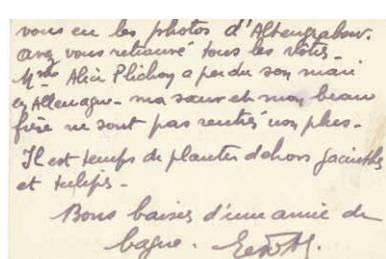
Sa sœur et son mari sont arrêtés et déportés parce que juifs.

Ils meurent à Auschwitz. Esther parvient à sauver leurs trois enfants.

Arrêtée une première fois, sur dénonciation, Esther Poteau est

relâchée. Elle est à nouveau capturée avec un groupe de dix-neuf résistants dans la nuit du 4 au 5 juin 1944. Internée à la prison de Saint-Quentin puis au fort de Romainville, elle est déportée le 4 août Neue Bremm puis à Ravensbrück. Elle est transférée au Kommando de Belzig. Elle est libérée fin avril 1945.

Archives Renée Claude Contreau





Carte d'adhérent « déporté » de la FNDIRP, 1946.

Musée de la Résistance nationale, Champigny / fonds Amicale d'Eysses

Le rôle des associations de déportés

Dès leur retour des camps, les déportés s'organisent, afin de veiller à la mémoire de leurs camarades morts, pour faire juger les criminels et défendre les intérêts des survivants et des familles de disparus.

Des amicales de camp se constituent rapidement : elles permettent de consolider des liens, en dépassant les différences socio-économiques et politico-religieuses. De grandes fédérations, ouvertes aux internés des prisons et des camps en France, voient également le jour : la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), ouverte à tous les anciens déportés quel que soit le motif de leur déportation ; la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR), ouverte aux anciens déportés pour faits de résistance (son rapprochement avec l'Union nationale des déportés, internés et familles donne naissance à la FNDIR-UNADIF). Les divisions politiques et la Guerre froide naissante rendent impossible l'unité des déportés.

Les rares survivants juifs déportés, beaucoup moins nombreux, se retrouvent également dans des associations rappelant le souvenir du génocide.

Les femmes déportées de répression sont très actives : l'Amicale de Ravensbrück comme l'Association des déportées et internées de la Résistance (ADIR) profitent de l'engagement de personnalités aussi diverses que Marie-Claude Vaillant-Couturier, Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle ou Marie-Jo Chombart de Lauwe, pour ne citer qu'elles.

La première préoccupation de ces amicales et de ces fédérations est d'améliorer la situation des déportés rentrés et des familles de disparus. Elles interpellent l'ensemble de la classe politique en prenant l'opinion à témoign. En août 1948, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité un double statut qui ouvre à pension : l'un pour les « déportés de la Résistance », l'autre pour les « déportés politiques », c'est-à-dire tous les autres, notamment les déportés juifs, non désignés en tant que tels. Les amicales et les fédérations aident les anciens déportés et les familles à constituer les dos-siers de reconnaissance.



Assemblée constitutive de l'Amicale de Neuengamme à Paris, septembre 1945. Sur le côté de la salle, des panneaux portent des photographies de gardiens du camp de Neuengamme et de ses *Kommandos*. Les déportés présents sont invités à les consulter et apporter leurs témoignages s'ils ont connaissances d'actes de violence commis par certains d'entre eux

Archives familiales Brossard



■ FOCUS

L'ADIR

L'Association des déportées et internées de la Résistance (ADIR) est fondée le 22 juillet 1945 par le regroupement d'anciennes résistantes détenues dans les prisons en France et dans les camps en Allemagne, en premier lieu Ravensbrück, principale destination des résistantes déportées de France.

Lors de l'assemblée constitutive du 4 novembre 1945, la présidente Jane Sivadon déclare: « Nous nous sommes réunies entre femmes seulement [...]: cet esprit de fraternité que nous voulons toutes prolonger et faire fructifier naît de la connaissance directe que les unes ont des autres, des souvenirs communs et des souffrances partagées. » Cette attention à l'autre, à son humanité profonde, cette volonté de garder le souvenir de celles qui ne sont plus, cette sororité, affirmée et entretenue, se retrouvent dans le

titre du bulletin, *Voix et visages*, dont le premier numéro paraît en juin 1946.

L'ADIR vient en aide aux déportées rapatriées, résistantes ou non. Celles qui sont isolées ou démunies à leur retour sont prises en charge dans son foyer d'accueil à Paris. Elle organise pour celles qui sont malades des séjours en sanatorium dans les Alpes et les Pyrénées, mais aussi en Suisse, grâce à l'action de Geneviève de Gaulle. Elle soutient aussi les demandes de reconnaissance du statut de déportées, dans une société où l'engagement des femmes est encore trop souvent invisibilisé. Enfin, en lien avec l'Amicale de Ravensbrück, l'ADIR rassemble la documentation pour sanctionner les criminels nazis et contribue en parallèle à la première écriture de l'histoire de la déportation des femmes parties de France.

Buchenwald, bulletin mensuel de l'Amicale des anciens déportés de Buchenwald, n° 1, septembre 1945.
Musée de la Résistance nationale, Champigny

RENDRE L'OUBLI IMPOSSIBLE



Andrès Pontoizeau, *Dora-la-mort*, COSOR, Tours, 1947.

Arrêté à Bourges le 8 octobre 1943 pour son action dans la Résistance, Andrès Pontoizeau (1903-1981) est déporté à Buchenwald le 14 décembre 1943. Transféré à Dora le 14 janvier 1944, il est évacué début avril 1945 et libéré par les Américains le 9. Après avoir rejoint les troupes françaises et contribué au rapatriement de déportés et prisonniers de guerre français, il retrouve la France le 11 mai et sa famille le 12. Son livre de souvenir est publié en 1947 par le COSOR d'Indre-et-Loire. Une partie du prix de vente est destiné aux orphelins du Cher. Archives familiales Brossard

Dans les camps, les déportés s'efforcent d'abord de survivre. Cependant, tous ont la volonté que les souffrances qui leur sont infligées soient connues. Quelques-uns parviennent à prendre quelques notes ou à dessiner de manière clandestine. Ceux qui savent qu'ils vont mourir demandent à leurs camarades qui auront peut-être la chance de retrouver la liberté de raconter ce qu'ils ont vécu. Les premiers témoignages évoquent le parcours de celles et ceux qui prennent la parole mais aussi celui des camarades qui ne sont pas rentrés.

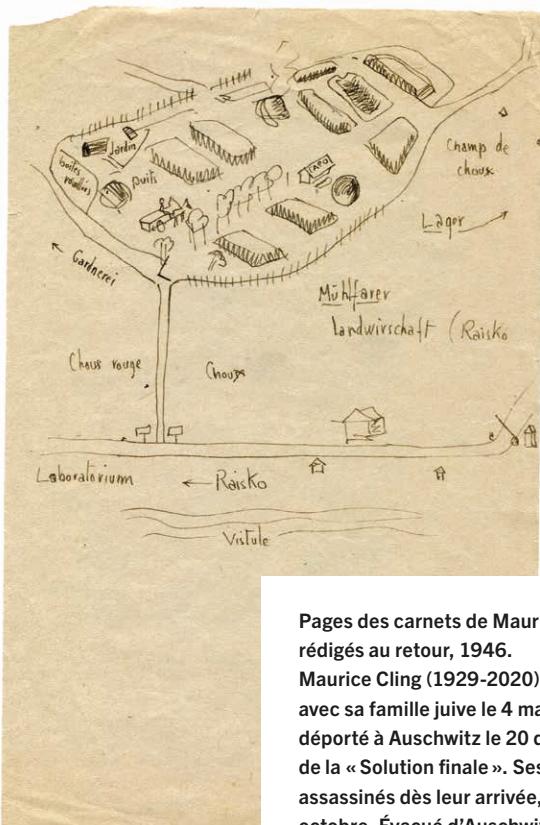
Dans les mois qui suivent leur retour, des déportés rédigent des récits ou réalisent des dessins. Certains sont publiés, souvent chez des éditeurs locaux. Leur diffusion est généralement modeste.

La volonté de ne pas oublier s'inscrit aussi dans l'espace public. Dès l'immédiat après-guerre, des proches de victimes de la Déportation, des camarades, des associations, demandent que leurs noms soient donnés à des rues, que des plaques soient posées là où ils vécurent ou sur les lieux où ils furent arrêtés, internés ou déportés. Les inaugurations sont l'occasion de rassemblements importants. À Drancy, la première cérémonie a lieu dès septembre 1944, la première plaque est installée en 1947. À Compiègne, en 1945, une plaque est apposée sur le quai de la gare, futur « quai des déportés », un monument provisoire est installé devant le camp de Royallieu, tandis qu'une première cérémonie commémorative a lieu le 17 août, jour du départ du dernier convoi depuis Compiègne.

Dans la continuité de l'hommage rendu aux combattants de la Grande Guerre, les rescapés réclament que les noms de leurs camarades disparus figurent sur les monuments aux morts au titre de « morts pour la France ». Cela conduit à l'érection de plaques ou de monuments spécifiques, confiés à des artistes, en hommage aux morts dans les camps ou aux victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale, parmi lesquelles les déportés sont plus ou moins distingués des autres catégories (fusillés, massacrés, victimes des bombardements). Des projets de monuments à Drancy en 1945 et 1951, à Compiègne en 1946, n'aboutissent pas. En 1949, les amicales de Neuengamme et d'Auschwitz-Birkenau inaugurent leur monument au cimetière du Père-Lachaise à Paris ; les autres amicales installeront leur propre monument à proximité dans les décennies suivantes.

Les associations de déportés se montrent immédiatement très actives, d'autant qu'elles rassemblent des dizaines de milliers de membres et peuvent compter sur des relais auprès des autorités et des organisations politiques et sociales. Elles soutiennent les initiatives locales visant à rendre hommage à des déportés disparus ou à diffuser des témoignages de rescapés. La FNDIRP est particulièrement engagée grâce à son réseau d'associations départementales : elle organise ou accompagne des expositions, des conférences, des projections de films, qui touchent des centaines de milliers de personnes partout en France.

Aux injonctions figurant sur les monuments et les publications des associations d'anciens combattants de la Grande Guerre - « Passants, souviens-toi » ou « Plus jamais ça » - s'ajoutent celles des déportés - « N'oublions jamais ! » (bulletin de l'Amicale de Neuengamme, 1945) ou « Souvenons-nous ! » (bulletin de l'Amicale de Sachsenhausen, 1948).



Pages des carnets de Maurice Cling, rédigés au retour, 1946.

Maurice Cling (1929-2020) est arrêté avec sa famille juive le 4 mai 1944 et déporté à Auschwitz le 20 dans un convoi de la « Solution finale ». Ses parents sont assassinés dès leur arrivée, son frère en octobre. Évacué d'Auschwitz le 16 janvier 1945, il se retrouve à Dachau. Libéré par la fuite des gardes SS et l'arrivée des Américains le 29 avril, il rentre en France le 18 mai. Ses souvenirs serviront de base à son témoignage publié en 1999 sous le titre *Un enfant à Auschwitz*.

Archives familiales Cling



« Vers la mort », dessin de David Olère représentant le *Krematorium III*, 1945. Mémorial de la Shoah, droits réservés

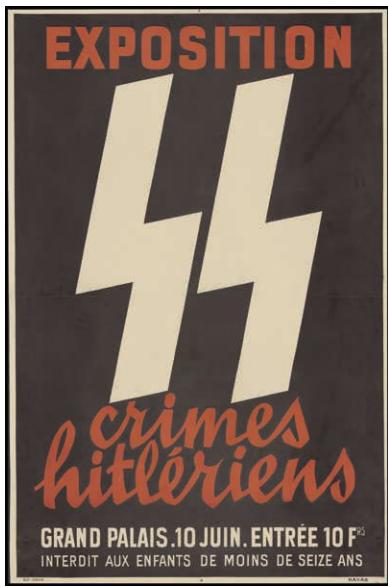
● PAR COURS

David Olère (1902-1985)

Né à Varsovie, il montre des talents précoce de peintre et sculpteur. Il émigre en Allemagne en 1921 puis en France en 1928 où il travaille dans le monde du cinéma, réalisant des décors et des affiches pour plusieurs films. Il se marie, s'installe à Noisy-le-Grand, et obtient la nationalité française en 1937. Il est mobilisé en 1939.

Après la défaite, il subit les lois anti-juives à l'automne 1940 et ne peut plus travailler dans le cinéma. Il est arrêté à son domicile le 20 février 1943 puis déporté à Auschwitz le 2 mars. Il est sélectionné et affecté au *Sonderkommando* des *Krematoriums* de Birkenau. Pendant 20 mois, il est le témoin du fonctionnement des chambres à gaz. Ses talents de dessinateur et de traducteur lui permettent d'atténuer un peu son sort. Il parvient à se mêler aux autres détenus lors de

l'évacuation d'Auschwitz en janvier 1945. Il est finalement libéré à Ebensee, *Kommando* du camp de Mauthausen, le 6 mai. À son retour, il retrouve sa famille et reprend son travail d'illustrateur pour le cinéma. Profondément marqué par ce qu'il a vu à Auschwitz, il réalise entre 1945 et 1949 des dessins d'une très grande précision sur les *Krematoriums*, mais aussi, jusqu'à son décès, des tableaux et des sculptures hantés par ses souvenirs de déportation.



Affiche de l'exposition *Crimes hitlériens*, juin 1945.

La Contemporaine



L'entrée de l'exposition au Grand Palais à Paris.

Musée de la Résistance nationale, Champigny / fonds Ozanne

■ FOCUS

L'exposition *Crimes hitlériens*

Initié dès l'automne 1944 pour rendre hommage aux Français victimes de l'occupation allemande, le projet d'exposition sur les *Crimes hitlériens* est modifié pour intégrer l'univers concentrationnaire découvert au printemps 1945. Aux panneaux rassemblant des images particulièrement impressionnantes prises lors de la libération de quelques camps,

ainsi que des reconstitutions impressionnantes, s'ajoutent notamment un wagon de déportation et un four crématoire, ainsi que la projection d'un film intitulé *Camps de concentration*.

La place donnée à l'iconographie concentrationnaire accentue le caractère choquant de l'exposition et justifie que son accès soit interdit aux jeunes de moins de 16 ans.

L'exposition est un énorme succès public. Près de 500 000 visiteurs la parcoururent entre le 10 juin et le 10 août 1945. Des contacts sont pris avec les représentations françaises à l'étranger. Ils aboutissent à l'organisation de l'exposition à Londres en décembre 1945-janvier 1946 puis à Bruxelles en mai-juin 1946. Une version allemande est présentée dans la zone d'occupation française en Allemagne, puis à Vienne et Innsbruck, avant d'aller à Prague, où elle est vue par près de 100 000 personnes. Après Paris, une version itinérante circule également dans les régions françaises.

Entre novembre 1945 et mai 1946, l'exposition est présentée dans plus d'une vingtaine de villes, grandes ou moyennes. Ces différentes présentations cumulent près de 300 000 visiteurs. À partir de juin 1946, sous une forme réduite, l'exposition circule à nouveau dans toute la France, sous l'égide de la FNDIRP, à l'occasion de manifestations diverses. Avec cette nouvelle diffusion, les photographies de l'exposition *Crimes hitlériens* s'imposent comme les références iconographiques de la Déportation en France.

■ FOCUS

Le film *La Dernière Étape*

En septembre 1948, sort en France le film polonais *La Dernière Étape*, l'un des premiers films de fiction sur les camps de concentration nazi.

Sa réalisatrice, Wanda Jakubowska (1907-1998), débute dans le cinéma en 1930. C'est la première femme metteur en scène en Pologne. Entrée en résistance, elle est arrêtée en octobre 1942. Après un emprisonnement de six mois, elle est envoyée au camp d'Auschwitz-Birkenau. En janvier 1945, elle est évacuée sur Ravensbrück.

Dès sa libération, Wanda Jakubowska se lance dans l'écriture d'un scénario sur ce qu'elle a vécu, mais elle décide d'en faire une fiction qui dépasse son expérience personnelle. Son scénario est discuté mais elle obtient finalement le soutien de Film Polski, l'organisme de production et de distribution cinématographique de l'État polonais.

Le film évoque le sort des femmes détenues à Auschwitz-Birkenau, mais il donne une place particulière au personnage de Marta Weiss. Juive polonaise, arrêtée à Varsovie et déportée à Auschwitz, elle est choisie par les autorités du camp comme interprète. Elle découvre la réalité de l'univers concentrationnaire et intègre l'organisation de résistance du camp. Suite à une tentative d'évasion, elle est pendue devant ses camarades.

Le tournage a lieu en partie à l'intérieur du camp d'Auschwitz-Birkenau, avec d'anciennes détenues. Les scènes sont empreintes d'un réalisme qui fait oublier qu'il s'agit d'une fiction. Certaines images seront d'ailleurs reprises sans indication de leur origine dans des documentaires.

Bien accueilli par la critique – le film est plusieurs fois primé dans des festivals internationaux – et adoubé par les associations de déportés – très majoritairement masculines –, le film connaît une longue période de diffusion en France, porté par le réseau associatif, notamment sous le patronage de la FNDIRP.



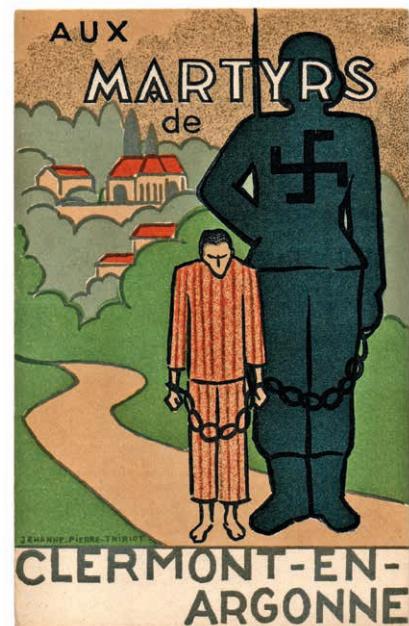
Brochure de présentation du film *La Dernière Étape*, 1948.

Archives familiales Brossard





Cérémonie en hommage aux raflés de Clermont-en-Argonne, 1945. Droits réservés



Appel au don pour l'érection
d'un monument en mémoire des raflés
de Clermont-en-Argonne, 1945-1946.
Coll. particulière

Inauguration du monument aux déportés
martyrs, 7 septembre 1947.
Droits réservés

■ FOCUS

Le monument de Clermont-en-Argonne

Le 29 juillet 1944, des véhicules de la Gestapo qui traversent Clermont-en-Argonne (Meuse) subissent le tir de maquisards. Plusieurs Allemands sont tués ou blessés. Le lendemain, des SS cernent le village et rassemblent les hommes valides sur la place centrale. 112 sont emmenés à la caserne de Thierville-sur-Meuse, 100 sont transférés au camp du Struthof puis répartis dans différents Kommandos dépendant des camps de Dachau et de Mauthausen. Seuls 28 sont encore en vie en mai 1945.

Dans les mois qui suivent la fin de la guerre, une première plaque est rapidement apposée au pied de l'escalier de l'hôtel de ville, dominant la place où furent rassemblés les raflés. Parmi les présents, figure le chanoine Marcel Clément, revenu de déportation. Sur la plaque, un texte rappelle les circonstances de la rafle et un emplacement pour les noms a été laissé vide.

Un projet de monument est immédiatement envisagé à proximité de celui en hommage aux morts de la Grande Guerre. Un appel aux dons est lancé auquel répondent les familles, les associations et de nombreux habitants profondément marqués par la rafle et ses conséquences. La réalisation est confiée au graveur Paul Lemagny et au sculpteur Henri Lagriffoul. Ce dernier est également l'auteur du Monument aux déportés et aux fusillés d'Auxerre en 1949 et du bas-relief de la Déportation du Mémorial de la France combattante au Mont-Valérien en 1959. Le monument est constitué d'un groupe de trois déportés disposé sur un socle. Deux d'entre eux, agenouillés, portant leur tenue de détenu, dépose à terre un troisième, dont le corps dévêtu semble inanimé. La composition s'inspire de la mise au tombeau du Christ, représentation de l'art religieux fréquente en France

et dans la région, ce que rappelle aussi le drap qui soutient le déporté, tel un linceul. Le monument est inauguré le 7 septembre 1947 en présence de rescapés dans leur uniforme rayé, de Louis Jacquinot, ministre de la Marine et député de la Meuse, et d'une foule nombreuse. Une nouvelle plaque a été apposée sur le mur de l'escalier: «À nos déportés martyrs de 1944 / Le 30 juillet 1944 de cette place sont partis pour les camps d'extermination allemands 100 hommes de Clermont et des environs / 72 y moururent victimes innocentes de la barbarie nazie.» Sous l'inscription figurent dorénavant les noms des 72 victimes recensées et identifiées. Depuis 1947, à la fin du mois de juillet, un hommage est rendu chaque année aux raflés de Clermont-en-Argonne. En 1950, le président Vincent Auriol vient se recueillir devant le monument.

DOCUMENTER LES CRIMES

Durant la guerre, les rapports qui remontent par divers canaux d'Allemagne et des territoires occupés révèlent aux Alliés que les camps de concentration d'avant-guerre sont devenus un immense système de répression mortifère et que les Juifs d'Europe sont gazés et exterminés en masse. La volonté affirmée de punir les responsables supposent de collecter les preuves des crimes commis.

La découverte des camps est une terrible surprise pour les troupes libératrices mais rapidement des commissions d'enquêtes arrivent sur place pour récupérer toutes les informations permettant d'évaluer la nature et l'ampleur des actes perpétrés, d'identifier les responsables et de constituer des dossiers à charge. À l'Est, elles sont constituées dès 1943 par l'URSS dans les territoires repris par les Soviétiques : des informations peuvent ainsi être obtenues sur les centres de mise à mort des Juifs d'Europe, malgré la tentative des nazis d'effacer toutes les traces. À l'Ouest, des commissions d'enquête initiées par les Alliés interviennent dans les camps libérés pour interroger les anciens détenus comme les anciens gardiens ou les populations environnantes, et s'emparer des archives que les nazis n'ont pas eu le temps de détruire. Des images sont immédiatement prises par les reporters qui accompagnent les troupes libératrices et contribuent à faire connaître l'horreur de l'univers concentrationnaire.

Des déportés participent à la préservation des preuves. À Mauthausen, les détenus espagnols Antonio Garcia et Francesco Boix détournent des clichés réalisés par les SS dans le laboratoire photographique du camp. Par l'intermédiaire de jeunes détenus qui travaillent à l'extérieur du camp, ils sont transmis à une famille autrichienne qui les conserve jusqu'à la libération. À Ravensbrück, des détenues parviennent à photographier leurs camarades victimes d'expérimentations médicales et à préserver les clichés. Après le retour, les associations de déportés incitent leurs adhérents à témoigner ou à faire connaître les documents en leur possession.

Dès l'immédiat après-guerre, l'étude de la documentation réunie pour établir les dossiers d'accusation et traduire les criminels nazis devant des tribunaux participe aussi et très tôt à l'écriture de l'histoire. Certains déportés, placés à des postes à responsabilités dans les camps ou dotés d'une capacité d'analyse exceptionnelle, contribuent également à faire avancer la connaissance du fonctionnement de l'univers concentrationnaire. Dès 1946, sort *L'univers concentrationnaire* de David Rousset et

Ravensbrück, ouvrage collectif dirigé par Germaine Tillion. En 1947, paraît en France *L'Enfer organisé* d'Eugen Kogon, ancien secrétaire particulier du médecin-chef de Buchenwald, publié en Allemagne en 1946 sous le titre *L'État SS*.



Un médecin de l'Armée rouge examine Rudolf Scherm, ingénieur à Vienne, détenu libéré du camp d'Auschwitz, [février] 1945
PAP, droits réservés



David Rousset montre l'état du camp de Woebbelin à des soldats américains, 4 ou 5 mai 1945
USHMM, droits réservés

● PARCOURS

Pierre Serge Choumoff (1921-2012)

Née dans une famille russe réfugiée en France en 1907, il devient technicien en radioélectricité. Il entre en résistance à Paris. Arrêté le 11 mars 1942, il est interné à la prison du Cherche-Midi puis au fort de Romainville. Il est déporté le 1^{er} avril 1943 au camp de Mauthausen puis transféré au *Kommando* de Gusen. Ramené à Mauthausen fin avril 1945, il participe à la libération du camp début mai.

Sa maîtrise des langues le conduit à demeurer sur place pour aider aux rapatriements. Il revient finalement en France le 30 mai mais repart dès le 2 juin à Mauthausen, missionné par le ministère de Prisonniers, Déportés et Réfugiés pour mettre en sûreté des archives allemandes cachées par les anciens déportés. En août 1945, il témoigne auprès du SRCGE et répond à une convocation au procès américain de Mauthausen en 1946.

■ FOCUS

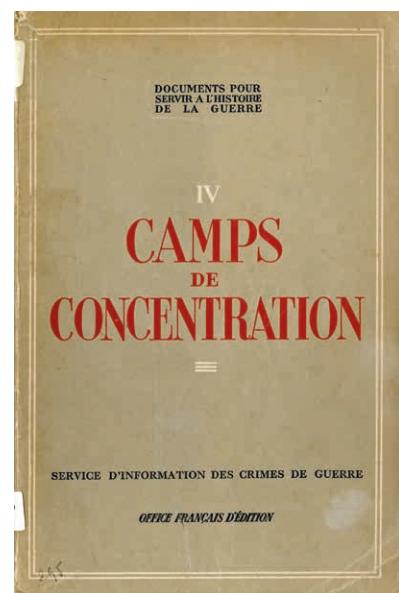
Recenser les victimes : les Archives d'Arolsen

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, du fait de l'ampleur des pertes humaines, des millions de survivants et de proches des victimes recherchent leurs disparus. Les Alliés, les organisations humanitaires et d'anciens déportés commencent alors à collecter systématiquement des millions de documents officiels provenant des camps de concentration, des camps de travail forcé et des administrations nazies. En 1948, l'ensemble est regroupé et archivé à Bad Arolsen sous l'égide du Service international de recherche (SIR), un bureau de coordination centralisée traitant des demandes de recherche provenant du monde entier. Cette institution, connue sous le nom d'Archives d'Arolsen, rassemble des informations sur 17,5 millions de personnes (arolsen-archives.org).

■ FOCUS

En France, le Service de recherche des crimes de guerre ennemis

Dès 1943, à Alger, le commissariat à la Justice du Comité français de libération nationale (CFLN) commence à rassembler les preuves des crimes perpétrés en France. En octobre 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) crée le Service de recherche des crimes de guerre ennemis (SRCGE) au sein du ministère de la Justice. Cet organisme opère un vaste chantier de collecte d'informations pour pouvoir déférer devant les tribunaux militaires les auteurs présumés de crimes ou délits à l'encontre de Français, en France ou à l'étranger. Entre 1944 et 1949, le SRCGE enregistre plus de 20 000 crimes de guerre allemands. Il publie une partie des documents rassemblés pour la Justice et crée le Service d'information des crimes de guerre (SICG). Le SRCGE est supprimé en 1948 mais la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France (CHOLF) créée en novembre 1944 par le ministère de l'Éducation nationale prolonge ses travaux sur le plan historique.



Couverture de l'ouvrage du Service d'information des crimes de guerre, *Camps de concentration (crimes contre la personne humaine)*, coll. « Documents pour servir à l'histoire de la guerre », volume IV, Office français d'édition, 1945. Ce livre est la première étude à caractère historique publiée en France sur les camps nazis. Elle est réalisée à la demande des autorités françaises afin de donner les bases documentaires à l'accusation française au procès de Nuremberg.
Musée de la Résistance nationale, Champigny

PROCÈS DE MAUTHAUSEN

Il y a actuellement à Dachau 2 500 SS et Kapos de Mauthausen, dont l'instruction est en cours.

[...] Des tribunaux militaires, à procédure rapide, [...] peuvent requérir la peine de mort dans les 48 heures [...]. Par contre, s'il n'y a aucune inculpation directe de notre part, les SS et Kapos détenus par les Américains sont purement et simplement relâchés au même titre que les autres prisonniers de guerre.

Il est donc de toute urgence de nous faire parvenir le plus grand nombre possible de déposition sur les meurtres ou sévices auxquels vous avez assisté. [...]

Il est inutile d'insister sur l'importance de cette action, nous comptons sur l'effort maximum de tous dans le minimum de temps pour nous fournir le plus grand nombre de dépositions.

La Commission des Crimes de Guerre de l'Amicale

Article publié dans *Mauthausen, bulletin d'information de l'Amicale*, n° 7, février-mars 1947
Amicale de Mauthausen

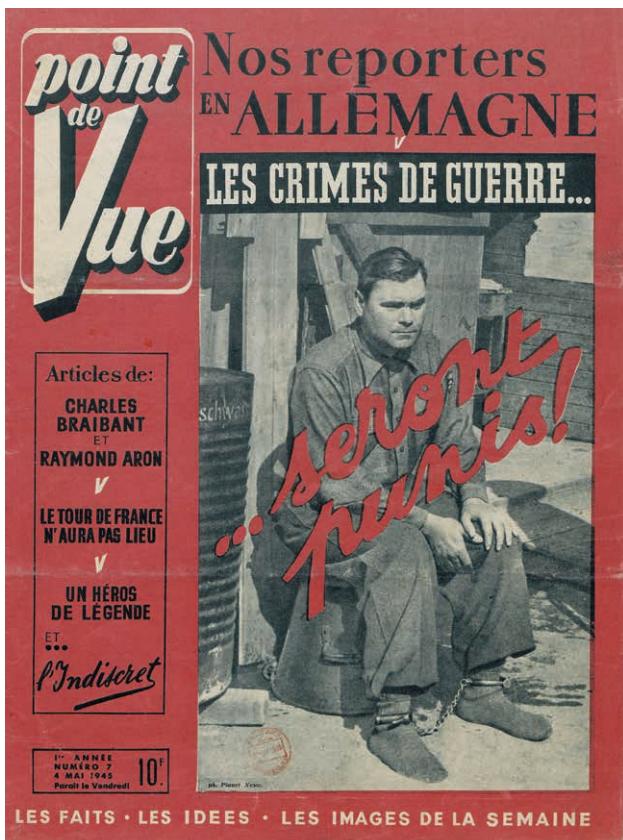
JUGER LES CRIMINELS

Dans des déclarations communes, dès 1942 et à plusieurs reprises, les gouvernements américain, britannique et soviétique affirment que les criminels nazis seront traqués et sanctionnés. Le 8 août 1945, l'accord de Londres entérine la création par le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS et la France d'un Tribunal militaire international (TPI) chargé d'instruire les crimes nazis.

Avant et après la capitulation allemande, les Alliés tentent de repérer les criminels nazis qui cherchent à se fondre dans la masse des prisonniers de guerre allemands ou parmi la population civile d'une Allemagne en plein chaos. Des fiches de recherche ont été établies, des consignes de vigilance ont été données. Les Alliés veulent en priorité arrêter les hauts responsables nazis, même si beaucoup ont été tués durant la guerre ou ont préféré se donner la mort plutôt que de répondre de leurs actes. Göring, Ribbentrop, Kaltenbrunner ou Speer sont arrêtés. Himmler est capturé mais parvient à se suicider.

21 des principaux dirigeants du régime nazi peuvent ainsi être sur le banc des accusés à l'ouverture du procès de Nuremberg le 20 novembre 1945. Quatre chefs d'inculpation ont été retenus : complot, crime contre la paix, crime de guerre et crime contre l'humanité, une innovation juridique due à la nature exceptionnelle des faits à juger. Le procès se termine le 1^{er} octobre 1946 avec douze condamnations à mort (dont une par contumace), trois emprisonnements à perpétuité, quatre emprisonnements de 10 à 20 ans et trois acquittements. En plus des individus, des organisations sont reconnues criminelles : le haut-commandement du Parti nazi, la SS, la Gestapo, le SD, mais pas les SA, ni le gouvernement du Reich ni les états-majors militaires, pourtant impliqués dans l'exploitation de la main-d'œuvre concentrationnaire et l'extermination des Juifs d'Europe.

À Nuremberg, de décembre 1946 à avril 1949, suivent douze autres procès menés par le seul tribunal militaire américain. Sont jugés notamment des médecins ayant pratiqué des expérimentations sur des êtres humains dans les camps, des SS responsables de la gestion des camps de concentration (dont Oswald Pohl, chef du WVHA), des SS membres des Einsatzgruppen et du SD, des industriels ayant utilisé la main-d'œuvre concentrationnaire, etc. Sur 177 accusés, 24 sont condamnés à mort (12 exécutés), 120 à la prison (20 à perpétuité), 35 acquittés. La plupart des condamnés bénéficieront d'une remise de peine.



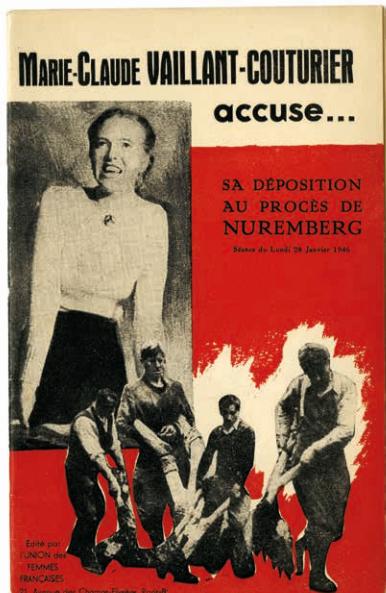
L'arrestation de Josef Kramer, commandant du camp de Bergen-Belsen, en couverture de *Point de vue*, 4 mai 1945. Josef Kramer est jugé par le tribunal militaire britannique de Lüneburg de septembre à novembre 1945, avec 43 autres prévenus, dont 21 femmes, SS et Kapos, arrêtés à Bergen-Belsen. Beaucoup ont sévi dans d'autres camps, notamment à Auschwitz. 11 sont condamnés à mort, 19 à des peines diverses, 14 sont acquittés. La plupart des peines de prison sont réduites en appel et les derniers condamnés sont libérés en 1955.

Bibliothèque nationale de France, droits réservés



« Le criminel de guerre », article de Jules Paoli, directeur du Service de recherche des crimes de guerre au ministère de la Justice, dans *Crimes nazis*, juin 1945, pages 46-47.

Musée de la Résistance nationale, Champigny



Marie-Claude Vaillant-Couturier accuse..., brochure publiée par l'Union des femmes françaises, 1946.

Le témoignage de Marie-Claude Vaillant-Couturier au procès de Nuremberg, le 28 janvier 1946, est le plus connu en France. D'autres témoins sont convoqués par la délégation française: Maurice Lampe, Jean-Frédéric Veith et Francesco Boix (espagnol), déportés à Mauthausen; Alfred Balachowsky et Victor Dupont, déportés à Buchenwald; Hans Cappelen (norvégien), déporté à Natzweiler; Paul Roser, prisonnier de guerre interné à Rawa-Ruska. Musée de la Résistance nationale, Champigny/ fonds Chomat

● PAR COURS

Delphin Debenest (1907-1997)

Après des études de droit, il devient magistrat. Mobilisé en 1939, il reprend ses fonctions après la défaite. Entré en résistance en 1941, il est arrêté le 27 juillet 1944. Transféré à Compiègne, il est déporté à Buchenwald le 18 août. En avril 1945, il s'évade lors d'un bombardement du train qui le transfère à Bergen-Belsen.

De retour en France, il est sollicité pour participer à la délégation française au procès de Nuremberg. Il devient procureur adjoint, assistant en particulier Charles Dubost, procureur général adjoint. Il prépare le dossier d'accusation sur les expériences pseudo-médicales dans les camps de concentration et intervient à plusieurs reprises lors du procès, notamment pour interroger Seyss-Inquart, commissaire du Reich aux Pays-Bas.

■ FOCUS

Crime contre l'humanité ou génocide?

La prise de conscience de l'ampleur du génocide des Juifs d'Europe conduit à ajouter aux accusations de « crime contre la paix » et de « crime de guerre » celle de « crime contre l'humanité », envisagé après la fin de la Première Guerre mondiale sous l'intitulé de « crime contre les lois de l'humanité ».

Pour le juriste britannique Hersch Lauterpacht (1897-1960), l'être humain, en tant qu'individu, est l'ultime source de tout droit. Seul le crime contre l'humanité, constatant des massacres de fait hors de toute légalité internationale, doit être poursuivi. Les circonstances aident à qualifier le crime mais ne changent pas sa nature. Il promeut donc la notion de « crime contre l'humanité ».

Pour le juriste américain d'origine polonaise Raphael Lemkin (1900-1959), qui a créé et promu le terme de « génocide », le droit international ne doit pas seulement protéger des individus mais aussi des groupes humains, victimes du fait des caractères qu'on leur attribue. Le génocide concerne donc « les actes dirigés contre les individus non pas en tant qu'individus mais comme membres d'un groupe ».

Lors du procès de Nuremberg, le génocide des Juifs d'Europe est décrit et documenté, le terme est utilisé à plusieurs reprises dans les réquisitoires. Pour autant, sa spécificité n'est pas explicitement affirmée et l'accusation de génocide ne sera pas retenue dans le verdict.



Le banc des accusés au procès de Bergen-Belsen, Lüneburg, 17 septembre 1945.
Imperial War Museums

D'autres procès sont organisés dans chaque zone d'occupation alliée, notamment pour juger les personnels des différents camps de concentration. Les anciens déportés sont appelés à témoigner. La presse française rend compte des premiers procès mais, le temps passant, son intérêt diminue. En revanche, les publications des

associations de déportés se font un devoir de tenir la chronique des procès et des verdicts prononcés, non sans regretter la trop grande mansuétude de certains jugements.

Dans les zones d'occupation américaine, britannique et française, plus de 400 000 personnes considérées comme membres d'organisations nazies (NSDAP, SS, SD ou Gestapo) sont internées de 1945 à 1950. Environ 5 500 sont condamnées par les tribunaux militaires à différentes peines, dont 800 à mort. Dans la seule zone américaine, les procès des personnels des camps de Buchenwald, Dachau, Flossenbürg, Mauthausen, Dora aboutissent à 324 condamnations à mort et 247 condamnations à perpétuité sur plus de 1 500 accusés. En zone française, le tribunal militaire de Rastatt juge plus de 2 000 accusés, dont des personnels des camps de Neue Bremm et de Natzweiler, et prononce une centaine de condamnations à mort et plusieurs centaines de peines d'emprisonnement.

Parallèlement, des tribunaux allemands sont chargés des procès en dénazification. Près de 5 300 Allemands sont condamnés à des peines légères, les charges retenues étant le plus souvent faibles.

En zone d'occupation soviétique, 120 000 personnes sont internées et 13 500 sont condamnées, dont une centaine à mort.

Le déclenchement de la Guerre froide et la partition de l'Allemagne accélèrent la fin de la dénazification. À l'Est, les Soviétiques la déclarent terminée dès 1948. La nouvelle RDA se considère comme fondamentalement antifasciste donc dénazifiée. La dénazification s'achève officiellement à l'Ouest en 1951. Dans ce contexte, les peines prononcées sont de moins en moins lourdes, les réductions de peines et les amnisties de plus en plus nombreuses. Les dernières exécutions ont lieu en 1951 (des membres des Einsatzgruppen). Certains des condamnés à la prison lors des procès de Nuremberg obtiennent des remises de peines (les derniers condamnés sont libérés en 1958, à l'exception de Rudolf Hess incarcéré à Berlin jusqu'à son décès en 1987). Au sein de la Justice allemande, malgré les difficultés, quelques magistrats refusent l'effacement des crimes par l'oubli. Ainsi, en 1963-1965, 22 personnels du camp d'Auschwitz sont jugés par le tribunal de Francfort.

■ FOCUS

Les procès de Ravensbrück

Entre décembre 1946 et septembre 1948, lors de sept procès, des officiers, des gardiens et gardiennes, des médecins et infirmières, des Kapos du camp central de Ravensbrück et du camp annexe d'Uckermark sont jugés pour leurs actes criminels. Le camp de Ravensbrück se situe en zone d'occupation soviétique mais les procès se tiennent à Hambourg dans la zone d'occupation britannique. Sur les 38 accusés, 18 condamnations à mort sont prononcées, dont 9 contre des femmes (l'une sera commuée en peine de prison). Les anciennes déportées françaises suivent les procès avec attention. Germaine Tillion rend compte de ses observations dans *Voix et visages*, le bulletin de l'Association des déportées et internées de la Résistance. Face aux réserves exprimées, l'ADIR lance une enquête auprès de ses adhérentes dès juin 1947 afin de documenter les crimes commis et proposer des témoins à charge. En 1949, plusieurs anciennes déportées, dont Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Marie-Claude Vaillant-Couturier et Germaine Tillion, témoignent lors du procès de Fritz Suhren, ancien commandant de Ravensbrück, et Hans Pflaum, le chef de la main-d'œuvre, arrêtés par les Américains en Bavière et remis aux autorités de la zone d'occupation française. Les deux hommes, qui avaient pu s'évader en 1947 et échapper à un procès à Hambourg, sont condamnés à mort par le tribunal militaire français de Rastatt et exécutés en juin 1950.

CONSTRUIRE LES BASES D'UN NOUVEAU MONDE

■ FOCUS

Préambule de la Charte

des Nations unies

(San Francisco, 26 juin 1945)

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES,
RÉSOLUS

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indécibles souffrances,
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

ET À CES FINS

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,
AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER
NOS EFFORTS POUR RÉALISER
CES DESSEINS

Dans la continuité de la Charte de l'Atlantique, signée le 14 août 1941 par le président des États-Unis et le premier ministre du Royaume-Uni, et de la Déclaration des Nations unies, signée le 1^{er} janvier 1942 par 26 pays en guerre, 51 États réunis à San Francisco signent le 26 juin 1945 la Charte donnant naissance à l'Organisation des Nations unies le 24 novembre. L'ONU veut tirer les leçons de l'échec de la Société des Nations : le terrible bilan de la Seconde Guerre mondiale, en particulier la dévastation de l'Europe, et les crimes commis dans les territoires sous la domination nazie obligent à repenser en profondeur les relations internationales. L'ONU est donc dotée d'institutions nouvelles devant permettre un règlement pacifique de différends entre les nations et d'agir efficacement en cas de menace contre la paix. Elle vise aussi à soutenir la coopération entre les nations dans tous les domaines, en complétant ce que la SDN avait pu initier.

Le déclenchement de la Guerre froide ne remet pas en cause les ambitions initiales de l'ONU. Le 9 décembre 1948, l'Assemblée générale réunie à Paris adopte à l'unanimité la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, « un crime de droit international, contraire à l'esprit et aux buts des Nations unies et condamné par le monde civilisé ». Le 10 décembre, l'Assemblée générale adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée par un comité de 18 membres présidé par Eleanor Roosevelt, destinée à devenir le fondement juridique du droit international.

Dès sa naissance, l'ONU est confrontée à un défi incontournable : l'efficacité de ses institutions, la force de ses décisions et la réussite de ses actions dépendent du soutien et de l'engagement des États membres. Les difficultés rencontrées pour mettre en place une justice internationale en sont une éloquente illustration.

Ainsi, à l'issue du verdict du TMI pour l'Extrême-Orient, chargé de juger les responsables des crimes commis au nom de l'Empire japonais – à l'exception notable de l'empereur du Japon lui-même –, qui siège de janvier 1946 à novembre 1948, aucun tribunal pénal international (TPI) en mesure de sanctionner les responsables de crimes relevant de la Justice internationale ne prend la suite. Il faut attendre 1993 pour que des résolutions de l'ONU instaurent le TPI pour la Yougoslavie puis le Rwanda en 1994, dont l'action est limitée aux seuls territoires concernés. Une juridiction permanente, à vocation universelle, n'est mise en place qu'en 1998 par le Statut de Rome : la Cour pénale internationale (CPI), qui siège à La Haye, est chargée depuis 2002 de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre, commis depuis sa création. Seuls 125 des 193 membres de l'ONU ont ratifié le Statut de Rome, 29 autres l'ont signé mais pas ratifié (dont les États-Unis et la Russie), d'autres ne l'ont pas signé (dont la Chine, l'Inde, l'Arabie saoudite ou Israël). Depuis sa création, la CPI est l'objet de contestations sur ses compétences et de critiques sur son fonctionnement.

« TOUTES LES RÉGRESSIONS SONT POSSIBLES... »



● PAR COURS

Charles Dubost (1905-1991)

Né à Moulins (Allier), Charles Dubost devient avocat puis procureur. Après la défaite de 1940, il poursuit sa carrière de magistrat mais participe à la Résistance au sein d'un réseau de renseignement. À la Libération, il est en poste en Provence. Il est recruté pour faire partie de la délégation française au Tribunal militaire international de Nuremberg. En tant que procureur adjoint, il prend une part importante à l'élaboration de l'acte d'accusation et requiert au nom de la France en janvier et février 1946.

Charles Dubost à Nuremberg, 1946.

USHMM

Conclusion de l'exposé de Charles Dubost, procureur adjoint, membre de la délégation française, devant le Tribunal militaire international de Nuremberg, 1^{er} février 1946 (extraits)

Cet exposé a consisté en une aride énumération de crimes, d'atrocités, d'exactions de toutes sortes que je vous ai volontairement présentés dépouillés de tout artifice oratoire.

[...]

Mais ces faits étant acquis dans leur ensemble, il nous reste à parachever notre tâche en leur donnant une qualification juridique, en les analysant par référence à la règle juridique dont ils sont une violation, et en précisant les inculpations, en d'autres termes, en fixant les responsabilités de chaque accusé par rapport à une loi.

[...]

Ainsi donc pouvons-nous, en serrant d'aussi près que possible la réalité, en appliquant la Charte du 8 août et l'article 6 du Statut de votre Tribunal, en respectant les règles du droit commun définies par notre chef, M. de Menthon, et en suivant la coutume internationale qui s'esquisse en matière de droit pénal international, requérir votre Tribunal de déclarer tous les accusés coupables d'avoir, en leur qualité de principaux chefs hitlériens du peuple allemand, conçu, voulu, ordonné, ou seulement toléré par leur silence, que des assassinats ou autres actes inhumains soient systématiquement commis, que des violences sur des prisonniers de guerre ou des civils soient systématiquement exercées, que des dévastations sans justification soient systématiquement commises, comme moyen délibéré d'accomplir leur dessein de dominer l'Europe et le Monde par la terreur, et d'exterminer des populations entières afin d'étendre l'espace vital du peuple allemand.

[...]

Mais quelques leçons se dégagent de ces faits ; que le Tribunal me permette de les dire pour conclure :

Depuis des centaines d'années, l'humanité avait renoncé à la déportation des vaincus, à leur mise en esclavage, à leur anéantissement par la misère et par la faim, par le fer et par le feu. C'est qu'un message de fraternité avait été porté au monde et le monde ne pouvait complètement l'oublier, même dans les horreurs de la guerre. De générations en générations, nous observions un effort d'ascension depuis qu'avait été porté ce message. Nous pensions que c'était sans esprit de retour que les hommes s'étaient engagés sur la voie du progrès moral, cela constituait une partie du patrimoine commun des nations civilisées. Toutes révéraient également la bonne foi dans les rapports entre particuliers, toutes en arrivaient à faire, de la bonne foi, la loi de leurs rapports réciproques. Une morale internationale se dégageait peu à peu [...].

Mais pour avoir suivi pas à pas la formation du délire criminel des accusés et ses conséquences pendant ces dernières années, nous devons conclure que le patrimoine humain, dont nous sommes dépositaires, est fragile, que toutes les régressions sont possibles et que nous devons soigneusement veiller sur lui. Il n'est point de nation qui, mal éduquée, mal conduite par de mauvais maîtres, ne puisse à la longue retomber dans la barbarie des premiers âges.

Extraits de Charles Dubost, *Le Procès de Nuremberg*.

L'accusation française.

3 – *La politique allemande d'extermination*, Service d'information des crimes de guerre, coll. « Documents pour servir à l'histoire de la guerre », Office français d'édition, 1947, pages 276-277, 279-280, 283-284.